

**Dixième conférence permanente du SRDE
de la Région Nord – Pas-de-Calais**

Mercredi 2 juin 2010

La séance est ouverte à 9 heures 24 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

M. DE SAINTIGNON.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose de démarrer notre dixième séance, notre dixième conférence permanente du Schéma Régional de Développement Économique. Il est inutile de vous dire que, pour ma part – et je pense que je ne suis pas le seul – je suis très heureux que les travaux du Schéma Régional de Développement Économique reprennent.

Vous savez que, pour les élus, un moment de campagne est un moment privilégié. C'est un moment où nous faisons les choses différemment, où nous prenons plus de temps que d'habitude pour aller – quand on a une responsabilité transversale comme la mienne en matière économique – au-devant de nos concitoyens, débattre, expliquer, échanger, construire, rencontrer, donc changer. Au sortir de cette période importante, dense, nous revenons avec plein d'images en tête, les uns et les autres – je pense en particulier aux élus –, et avec également beaucoup d'idées nées de toutes ces rencontres formelles ou informelles, attendues ou inattendues, et qui constituent une part de notre conviction aujourd'hui. Lorsque nous relançons la machine économique régionale, vous savez que, dans le Nord – Pas-de-Calais, elle passe par le Schéma Régional de Développement Économique, ce lieu un peu magique.

Vous êtes encore aujourd'hui très nombreux. Cette conférence rassemble les acteurs de l'économie régionale, tous ceux qui agissent, qu'ils soient chefs d'entreprises ou syndicalistes, qu'ils soient responsables d'une organisation consulaire ou responsables d'une institution administrative ou d'une ou plusieurs collectivités, qu'ils soient responsables de l'État ou de la Région, bref, tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, à agir en matière économique et qui se retrouvent ensemble pour débattre de l'avenir économique de la région Nord – Pas-de-Calais.

Nous sommes dans la conférence permanente du Schéma Régional de Développement Économique, qui est le conseil d'administration du Schéma Régional. Nous aurons l'occasion de vivre plus tard l'assemblée générale du schéma, où nous sommes 1 000, les 1 000 de l'économie régionale. Là, nous sommes dans une instance restreinte pour prendre des décisions, analyser des documents qui vous ont été envoyés, débattre de nos orientations, bref, faire le travail qui nous est habituel, maintenant. C'est une organisation structurée, composée de membres, d'hommes et de femmes qui viennent de tous les horizons et qui n'abandonnent aucune de leurs convictions, mais qui partagent un

point de vue qui est de tracer sur l'économie régionale le chemin qui nous est commun. Je crois que c'est quelque chose qui nous a beaucoup alliés, beaucoup fédérés, tout au long du dernier mandat. C'est peut-être pour cela que je retrouve avec beaucoup de plaisir cette instance, maintenant que la région est à nouveau en place, que les délégations ont été données par le président, que nos instances peuvent à nouveau délibérer. Cette instance, qui est tout à fait fondamentale et tout à fait unique en son genre, est chargée de tracer l'économie régionale.

Je veux, en un mot, saluer tous les nouveaux élus, globalement. Il y en a beaucoup, car le renouvellement a été important. Ils entrent donc pour la première fois dans cet espace un peu particulier – vous le verrez – qui est le lieu du dialogue et du débat. En tant que Président, je n'ai qu'une seule exigence : celle de nous écouter. Je n'accepte donc pas ou peu les apartés, parce que je considère que la seule façon de tracer un chemin est d'abord de nous écouter. Je n'ai pas beaucoup d'autres contraintes, mais je préfère parler de celle-là tout de suite, afin de régler définitivement les problèmes pour la suite.

Nous allons sans tarder engager nos débats, non sans avoir salué, parmi tous les nouveaux élus, un élu particulièrement important que je veux vous présenter, Bertrand PERICAUD, qui est ici. En effet, Bertrand est maintenant le nouveau président de la commission économique du Conseil Régional, et c'est donc en tandem avec lui que nous agissons dans le domaine de l'économie régionale. Il remplace, dans cette fonction, Alain BRUNEEL qui aura la responsabilité par ailleurs et plus tard, quand elle sera remise en place, de présider la commission de suivi des aides économiques accordées par la Région. Bienvenue donc à Bertrand puisque, finalement, l'un et l'autre, nous avons à entraîner l'économie régionale. Nos missions sont différentes, mais complémentaires évidemment, puisque nous traitons de la même question.

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer directement à l'ordre du jour. Nous avons envoyé, à l'heure je pense, le rapport, très bien fait. C'est l'occasion pour moi de saluer les services qui, comme je vous l'avais annoncé, eux, ne se sont pas mis en congés de Conseil Régional. En effet, les services de la Région et les services de l'État n'étaient pas en campagne et ont continué, naturellement, à travailler, et c'était bien important puisque la crise n'a pas fait de pause pendant la campagne. Grâce à l'action concertée de l'État, de la Région, d'OSEO et de l'ensemble des partenaires des sphères financières, je crois que nous avons pu faire tout ce que nous pouvions faire pour être sans cesse aux côtés des PME et des PMI de notre région.

Ces dernières ont souffert et continuent à souffrir terriblement d'une crise qui est violente et qui requiert notre concentration quotidienne et, en même temps, les uns et les autres – c'est vrai pour la Région, pour les Départements et pour les Agglomérations – notre capacité à réagir le plus vite possible devant les événements. La région a donc continué à travailler avec l'ensemble de ses partenaires, et nous pouvons, maintenant, relancer nos travaux.

J'y reviendrai dans la réorganisation un peu plus tard dans l'ordre du jour. Je crois que nous devons affiner notre gouvernance pour la rendre encore plus performante, mais nous en parlerons tout à l'heure, sachant que l'ordre du jour appelle le bilan. Nous commençons en effet toujours nos séances par un bilan chiffré, où nous rappelons ce que sont les grands événements économiques entre deux conférences permanentes, de façon à suivre les choses de très près.

Nous parlerons de l'évaluation du Schéma Régional de Développement Économique, à la fois parce que ce type d'instance et les sujets qu'elle porte doivent faire l'objet d'un suivi permanent – c'est bien le moins – mais aussi parce que nous y sommes, non pas contraints, mais invités. Nous y sommes contraints aussi un peu, dans la mesure où je rappelle que le Conseil Régional est titulaire d'une autorisation expérimentale de délégation sur un certain nombre de questions économiques dans le cadre de la loi de décentralisation et que cette période de cinq ans est terminée ou se termine, et qu'elle appelle une évaluation. Normalement, si les choses n'ont pas changé, cette évaluation devrait faire l'objet d'un rapport au Parlement par le gouvernement, avant que ne soit confirmé – je l'espère, je l'imagine, je ne peux pas en douter – une position définitive de l'État en matière de décentralisation de l'économie. Mais pour cela, nous avons à travailler et nous en parlerons tout à l'heure.

Nous parlerons de la stratégie régionale de l'innovation. Nous parlerons de l'international, à la fois en faisant le point avec Léonce-Michel DEPREZ, dans ses multiples responsabilités à l'international, et en particulier la CCI International, et parce que nous rentrons dans la sphère de la semaine de l'international. Tout cela mérite que nous en parlions.

Nous signerons le programme régional des entreprises commerciales et des services, qui avait fait l'objet d'une mission d'enquête – vous vous en souvenez – que nous avons examinée tout au long du dernier mandat, pendant les dernières années du dernier mandat, et qui donnera lieu à un accord. C'est une première tentative d'organisation du commerce, de l'artisanat et du grand commerce dans notre région. C'est déjà une première tentative de mise en ordre de nos stratégies régionales en la

matière. Cela a donc une grande importance.

Puis nous débattons – et approuverons, peut-être, mais dans tous les cas nous en discuterons – de la naissance de deux nouveaux pôles d'excellence, pour porter le nombre des pôles d'excellence à 13, avec un pôle sur l'ubiquitaire Lille – Nord de France et un pôle sur le BTP.

Voilà quel est le menu de notre ordre du jour. Si je n'ai pas perdu la main, mais c'est au cours de la séance que nous le vérifierons, nous devrions pouvoir nous retrouver à table à 12 heures 30. Cela dépend un peu de la nature des débats, mais nous allons tout de même essayer de nous y tenir. Pour que les choses se fassent dans de bonnes conditions, je vous propose, s'il n'y a pas de question préalable, de démarrer avec le premier point sur le bilan et de céder immédiatement la parole à Pascal LARDEUR, qui est le directeur de l'action économique. M. LARDEUR a gardé la maison pendant cette période et animé – avec ô quelle compétence – l'ensemble des services économiques de la Région. Je lui ai demandé de nous faire la présentation des éléments marquants de cette période, pour nous permettre d'entrer, immédiatement après un commentaire de ma part, dans le débat.

M. LARDEUR.- Merci, Monsieur le Président. Nous commençons toujours le bilan par la création, reprise et transmission d'entreprises. Pour 2009, nous sommes avec 24 000 entreprises créées, avec, bien sûr, cette augmentation due à l'influence du régime des auto-entrepreneurs. Ce régime reste aujourd'hui avec un manque de lisibilité de la part des chiffres qui nous sont communiqués par l'INSEE ou par le pacte au niveau national, concernant l'activité réelle de ces auto-entrepreneurs, qui se déclarent dans un régime. Cette tendance se confirme aussi au premier trimestre 2010 et il sera donc nécessaire d'interpeller les grands instituts de statistiques pour avoir plus de détails concernant ces auto-entrepreneurs.

Sur la période 2006 – 2009, 60 000 entreprises ont été créées au cours de ces dernières années. Nous ferons donc, ensuite, un zoom sur l'artisanat et le commerce en matière de créations et de reprises. En matière d'artisanat, ce sont 4 350 entreprises artisanales en 2009, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2008. 101 projets sont accompagnés par les outils financiers, puisque l'ensemble des dispositifs d'accompagnements ont été mis en œuvre au courant de l'année 2009, ce qui n'était pas encore totalement le cas en 2008, notamment au travers des avances remboursables et des fonds de garanties. Puis, ce sont 12 680 entreprises, hors auto-entrepreneurs, qui ont été créées sur la dernière période, depuis 2006. En matière de commerces et d'entreprises de services, nous sommes, là aussi,

avec des reprises et créations, à un peu plus de 12 000 créations, ce qui représente un chiffre plus important par rapport à 2008. C'est aussi près d'une centaine de démarches territoriales qui sont soutenues au travers des actions, tant à travers les plans locaux de développement économique qu'au travers des démarches FISAC financées par l'État. Au premier trimestre, nous avons, là encore, 5 000 créations ou échanges en matière commerciale.

La première conférence permanente du commerce se tiendra le 23 juin prochain. En matière de pôles de compétitivité et pôles d'excellence, la région compte désormais sept pôles de compétitivité, avec la confirmation de la labellisation des pôles MAUD et AQUIMER, suite à l'évaluation réalisée en 2009, et la labellisation d'un nouveau pôle, le pôle TEAM (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matériaux). Ce dernier a, lui aussi, pour ambition de faire de la région le spécialiste dans la valorisation des co-produits et des matières premières secondaires issus de toutes origines. Là encore, nous sommes bien avec l'appel à projets qui avait été fait sur le développement durable. Tous pôles confondus, ce sont aujourd'hui 341 projets de recherche et développement qui ont été labellisés par les différentes instances, et 204 projets qui ont été financés sur la région. Nous présenterons tout à l'heure les pôles BTP et Ubiquitaire, qui viendront compléter la cartographie en matière de pôles d'excellence régionale.

La stratégie régionale de l'innovation : le premier semestre 2010 a été consacré à l'élaboration des plans d'actions dans les différents domaines stratégiques que sont le transport ferroviaire, le commerce du futur, la santé – nutrition/alimentation -, la valorisation de la recherche et le transfert de technologies, tant dans les PME que par la création d'entreprises innovantes, et aussi une étude sur l'automobile. Un ensemble de groupes de travail se sont réunis et ont, là aussi, fait en sorte que 200 personnes aient pu y contribuer par leur expertise, par leur engagement, par leur travail au quotidien dans ces domaines. L'objectif est, je le rappelle, de présenter à la commission de suivi des fonds européens, en juillet 2010, un plan d'actions pour chacun de ces domaines. Une présentation plus détaillée au cours de l'ordre du jour vous sera proposée sur cette stratégie régionale de l'innovation.

Je souhaite quand même rappeler que, sur l'innovation, nous avons lancé une démarche très proactive avec un grand plan de développement de l'innovation : 263 projets décidés en 2009, pour un montant de 14,9 millions d'€, ce qui nous amène, si nous regardons 2006 – 2009, en matière d'innovation, à une augmentation de 25 % en nombre de projets. Cela porte à 943 projets d'innovation

pour la période 2006 – 2009. Concernant la plateforme régionale innovation et valorisation de la recherche, nous avons, au cours de l'année 2009, eu la création de Nord France Innovation Développement, qui a remplacé le RDT dans le cadre, notamment, d'une décision prise au sein du Schéma Régional de Développement Économique. Cette structure assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation, mais aussi pilote de manière opérationnelle le plan 2000 PME, en assurant un rôle de coordination des opérateurs qui participent à ce plan, sous l'égide de l'État, de la Région et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Nous avons également eu un événement important avec la mise en œuvre des commissions au niveau du pôle de recherche et d'enseignement supérieur de la région. L'enjeu consistera à bien articuler le travail du PRES Valo avec la stratégie régionale de l'innovation et Nord France Innovation Développement. Et puis, une première semaine de l'innovation s'est tenue du 23 au 27 novembre 2009, et qui sera renouvelée au printemps 2011.

En matière d'actions à l'international, le Nord – Pas-de-Calais conserve sa place de quatrième région d'accueil en matière d'investisseurs étrangers, notamment derrière Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Ce sont aujourd'hui 120 projets d'implantations qui ont été réalisés, avec la création ou le maintien d'un peu plus de 9 000 emplois. Pour ce qui concerne l'internalisation des PME, le Nord – Pas-de-Calais reste la troisième région exportatrice de France. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce travail mené avec la CCI International, puisqu'il a fait l'objet d'une évaluation menée de concert avec la CCI International, bien évidemment, la Région et l'ensemble des pôles de compétitivité et d'excellence qui ont bien voulu contribuer à ce travail.

Actuellement, 241 VIE¹ sont en poste dans les entreprises régionales. La région a connu une croissance de 8 % des VIE, seule région qui ait connu une augmentation au niveau national. 65 projets, dans les PME/PMI, ont bénéficié du soutien de la Région, puisque je vous rappelle que la Région contribue à hauteur de 10 000 € pour les PME pour la mise en place d'un VIE. La deuxième édition de la semaine de l'international aura lieu la semaine prochaine, dont un zoom vous sera également proposé au cours de l'ordre du jour.

Concernant le plan « Rebond », à savoir le plan qui avait été voté dès le mois d'octobre 2008

¹ VIE : Volontariat International en Entreprise

pour faire face à la crise, nous avons, au 31 mars 2010, 633 dossiers qui ont été suivis à travers le fonds de garantie OSEO et avec la participation de la Région, pour un encours bancaire de 76,2 millions d'euros et le maintien d'un peu plus de 10 000 emplois. Au-delà, bien évidemment, 110 entreprises ont été suivies par la cellule financière ad hoc pour la préservation de l'emploi, et la Région, elle-même, est intervenue sur des avances remboursables qui ont été accordées lors de difficultés rencontrées par les entreprises.

Je voulais également vous dire que nous avons, en octobre 2009, lancé un dispositif de soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire qui étaient en retournement, à savoir, aussi bien les associations que les sociétés coopératives. Ce dispositif vient compléter le dispositif OSEO. Il est expérimental sur une période de 18 mois, et ce fonds, aujourd'hui à hauteur de 1 million d'€, est assuré en matière de suivi et de gestion par Nord Actif et Inseraction 62. Il a pour objectif d'accompagner, sur ces 18 mois, une centaine de structures. Aujourd'hui, déjà, une quarantaine de structures sont accompagnées à travers le fonds de soutien.

Concernant les technologies de l'information et de la communication, les dernières communes de la région concernées par l'ADSL se sont engagées dans cette démarche de résorption des zones d'ombre. Aujourd'hui, 100 zones d'activité économique sont traitées pour améliorer leur déserte en très haut débit. Les études, les AMO², sont engagées sur une trentaine de zones d'activité économique et 32 EPCI se sont engagés dans le dispositif boutique, à savoir la diffusion de l'utilisation des TIC dans les entreprises artisanales et le commerce.

En matière d'économie sociale et solidaire, 64 projets sont accompagnés, dont le lancement des nouveaux véhicules à travers le contrat de création ou contrat d'accompagnement développement de l'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, 140 emplois ont été créés à travers ces dispositifs et, au-delà, près de 3 millions d'€ ont été mobilisés dans le cadre du fonds d'investissement associatif pour consolider, là encore, 42 structures et derrière, toujours, le maintien de 1 700 emplois.

Les plans locaux de développement économique : 18 territoires ont signé les plans locaux de développement économique avec la Région, et 3 sont toujours en cours d'élaboration. La fin de l'année 2009 a vu la tenue de 22 réunions sur l'ensemble des territoires, qui ont permis de faire un point très

² AMO : Assistance Maîtrise Ouvrage

précis sur le développement de ces PLDE, la vision économique et stratégique de chacun des territoires et la co-gouvernance mise en œuvre entre le Conseil Régional et les territoires. Voilà pour le bilan.

M. DE SAINTIGNON.- Merci, Monsieur LARDEUR. Philippe PERRAULT, vous avez la parole.

M. PERRAULT.- Merci, Monsieur le Président. Je tiens, par rapport à ce bilan, à souligner l'état d'avancée, tout d'abord, du travail effectué au sein des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence. Je ferai une remarque pour « parfaire », je dirais, cet état d'avancée et à contribuer à la réussite de ces pôles. Je suis déjà intervenu pour dire qu'il était essentiel, à un moment ou à un autre, de se poser la question par rapport aux projets déposés, d'anticiper sur la façon de gérer ce que l'on appelle la RH, c'est-à-dire d'anticiper sur les recrutements possibles autour des projets, sur la mise en place par anticipation de formations, de montées en compétence des salariés, de façon à assurer des transitions professionnelles dans les secteurs concernés.

En lisant le bilan, je m'aperçois qu'un certain nombre de pôles de compétitivité, notamment, ont inclus dans leur projet des actions correspondant soit à l'anticipation sur le recrutement, soit à l'anticipation par la formation, certains ayant déjà, notamment le pôle I-TRANS, mis en place des formations de niveau supérieur et mettent également en place des réflexions sur d'autres formations. J'ai vu aussi que le PICOM souhaitait créer un groupe de travail pour examiner les besoins en formation, ceci pour les pôles de compétitivité. Je me réjouis bien sûr de cette démarche et j'estime que, dans le cadre aujourd'hui de ces réflexions, il est important que tous les acteurs qui sont concernés par ces problématiques de formation, de recrutement et d'anticipation, puissent intervenir. Je pense qu'il y a un lien à faire avec le pacte régional de continuité professionnelle, puisque nous retrouvons un certain nombre de secteurs qui ont été mis en avant dans le cadre du pacte.

Je souligne que nous sommes, en tant qu'organisation syndicale, associés sur un certain nombre de pôles, notamment sur le pôle I-TRANS, en matière d'information. C'est un progrès, puisque j'ai dit à l'époque que nous le souhaitions. Je le souligne, mais je pense que, maintenant, il nous paraît important d'aller beaucoup plus loin, parce que nous arrivons dans des phases de RH importantes. En effet, si nous voulons mobiliser les salariés et les partenaires sociaux et, à travers eux, l'ensemble des salariés, il est important de modifier ou de parfaire la gouvernance de ces pôles.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. J'ajoute, puisque cela a été dit dans le bilan par Pascal LARDEUR, que c'est un bilan sommaire, rapide, mais qui ne fait que ressortir quelques éléments d'un document que vous avez eu. Nous nous comprenons bien. Tous ceux qui sont anciens le savent, mais je le dis pour ceux qui arrivent : les documents sont réputés lus, sus et connus. Nous débattons donc à partir de documents dont vous avez pris connaissance. J'ajoute que 18 sur 22 PLDE ont été mis en place. La première question que j'ai posée à l'ordre du jour de chacun de ces PLDE était l'admission des partenaires sociaux dans la gouvernance de chacun des PLDE, ainsi que l'admission des chercheurs et des universitaires. Ces questions ont été, dans les 18 PLDE, votées à l'unanimité. Désormais, les équipes des gouvernances territoriales sont donc complètes, à l'image du Schéma Régional de Développement Économique, incluant à la fois chercheurs, universitaires et partenaires sociaux. Qui souhaite la parole ?

M. SOHET.- Nous tenons tout d'abord à confirmer l'intérêt de notre organisation pour la démarche qui a été initiée par le Conseil Régional au travers du Schéma Régional de Développement Économique. Cela se traduit d'ailleurs par notre participation assidue aux travaux du SRDE. Pour autant, puisque vous nous avez invités, Monsieur le Vice-président, à nous écouter, et à avoir donc des échanges sincères, nous nous permettons de faire quelques remarques concernant les chiffres de créations d'entreprises. Vous avez vous-même évoqué tout à l'heure, et à juste titre, la crise violente que nous traversons. Cela vaut sur le plan national et, bien sûr, sur le plan régional.

Nous nous interrogeons sur les objectifs qui restent maintenus, mais qui portaient d'une période qui était celle de 2006, alors que nous étions en perspective de croissance, pour, entre-temps, avoir, comme vous l'avez dit, traversé la crise, dont nous ne sommes pas encore sortis. Cela veut dire que ces chiffres, ces objectifs plutôt, qui ne remettent pas en question la qualité de l'action du Conseil Régional, nous semblent aujourd'hui tout à fait obsolètes, notamment parce qu'ils intègrent – cela a été aussi tout à l'heure souligné – les auto-entrepreneurs, dont chacun sait aujourd'hui qu'il s'agit de créations d'entreprises très virtuelles, pour un pourcentage important d'entre elles.

Par ailleurs, puisque nous avons également abordé la question des pôles de compétitivité, je voudrais traduire l'inquiétude de la sous-traitance, en particulier dans le secteur ferroviaire. En effet, si nous avons, notamment au travers d'I-TRANS, un pôle de compétitivité exemplaire et partenarial, et aussi de dimension mondiale, nous nous interrogeons par ailleurs et – je le répète – nous exprimons l'inquiétude des salariés et de la sous-traitance plus globalement, par rapport à un travail dont les

retombées concrètes ne bénéficient pas forcément aux entreprises de notre région. Je souligne en particulier la sous-traitance. Il est donc quelque peu regrettable que, de ce point de vue, nous puissions constater une sorte d'incivisme de la part de ces grands groupes, qui bénéficient des efforts qui sont faits par la Région et par l'État, mais qui délocalisent, exportent la fabrication qui résulte justement de leur carnet de commandes.

Ensuite, pour éviter de devoir revenir sur la question de la poursuite du pacte de continuité professionnelle, puisqu'elle a été évoquée tout à l'heure, nous nous inquiétons également du devenir de ce pacte de continuité professionnelle par rapport aux choix qui sont faits, et certainement à juste titre, par la Région concernant l'avenir des jeunes. Merci.

M. DE SAINTIGNON.- Je vais donner la parole tout de suite. Simplement, sur l'auto-entreprenariat, je suis mille fois d'accord. Je ne cesse de demander à l'État et à l'INSEE d'identifier cette question. Ils ne le font pas pour le moment, ils nous promettent cette identification pour la fin de l'année. Les histogrammes ne sont pas publiables en l'état. Si je devais regarder la progression des créations d'entreprises dans le Nord – Pas-de-Calais dans ce mois-ci par rapport au mois de l'année précédente, nous sommes à + 81 %, qui font suite, pour la même période historique, à + 40 % de l'année 2009 sur l'année 2008. Cela veut dire une performance exceptionnelle de + 120 % de créations d'entreprises. Nous savons que le taux de réalisations d'entreprises à partir du statut de l'auto-entrepreneur est extrêmement faible, et qu'il se transformera peut-être un jour en entreprises, mais il y a loin de la coupe aux lèvres, en l'occurrence. C'est donc une préoccupation, parce que cela masque notre objectif de performance. Nous sommes stabilisés sur 16 000 entreprises créées nettes à partir du programme régional de création d'entreprises. Nous avons un objectif de porter ce chiffre à 20 000, mais j'ai besoin d'y retrouver nos petits. C'est pour cela que, pour le moment, je ne publie même plus les commentaires sur les chiffres, parce que cela devient impubliable en l'état actuel de nos connaissances.

Avant de donner la parole à Monsieur DEPREZ, juste un mot sur les pôles de compétitivité : la filière ferroviaire, la filière fret et les sous-traitants sont la priorité des semaines qui viennent. Il n'est pas possible de laisser les choses en l'état. À l'occasion d'Arbel Fauvet Rail et de l'ensemble des questions qui tournent autour de cette entreprise, qui peut être la dernière entreprise de ce métier et qui disparaîtrait si nous la laissions tomber, j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Nous sommes, d'ailleurs, tout un groupe d'élus à s'arc-bouter autour de cette question.

Ensuite, pour la continuité professionnelle, parlons-en tout à l'heure, lorsque nous y reviendrons au cours des débats. En effet, pour moi, états généraux pour l'emploi des jeunes, ce n'est pas du tout antinomique du pacte de continuité professionnelle, bien au contraire. Ce sont deux éléments complémentaires. Léonce-Michel DEPREZ.

M. DEPREZ.- Pour les auto-entrepreneurs, au niveau du réseau consulaire, nous souhaitons que ce soit un statut intermédiaire. Je crois que c'est la seule façon de résoudre ce problème des auto-entrepreneurs, à savoir, celui qui s'institue auto-entrepreneur pour se lancer dans l'activité professionnelle. C'est une bonne initiative à la base, parce que cela développe l'esprit d'entrepreneuriat, qui nous fait parfois trop défaut en France et dans notre région particulièrement. Il faut donc développer cet esprit d'entreprise. Le statut d'auto-entrepreneur est une façon de stimuler l'activité de création d'entreprise, mais il est vrai que nous ne pouvons pas rester dans cet état-là, puisque, de toute façon, cela ne participe que de façon très minorée aux charges de la collectivité. Nous souhaitons donc que ce statut reste provisoire, c'est-à-dire que, au bout de trois ans, nous fassions une évaluation et que, si cette activité n'a aucune réalité, il y ait une radiation d'office ou alors que nous passions au statut classique d'EURL ou de société normale.

En ce qui concerne les pôles d'excellence, j'ai une simple réflexion à faire – je ne parle pas des pôles de compétitivité, mais des pôles d'excellence : je pense qu'il faut améliorer leur gouvernance en laissant une plus large place aux entreprises, aux entrepreneurs, dans la gouvernance de ces pôles d'excellence. Je parle, par expérience, au niveau de mon territoire en Artois. Si les entrepreneurs s'impliquent davantage dans la gestion des pôles d'excellence, il y aura certainement plus de retombées sur le plan du terrain régional, de l'argent public mis dans ces pôles d'excellence.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Myriam CAU.

Mme CAU.- Je reviens sur la question de la gouvernance des pôles de compétitivité, et je partage le propos qui a été émis en introductif par Philippe PERRAULT sur l'importance de l'articulation de l'anticipation des problèmes de formation par rapport à l'emploi sur ces pôles de compétitivité. Nous avons parlé de gouvernance aujourd'hui complète, je réitère une demande que j'avais déjà exprimée d'ailleurs en commission économie ou même ici au niveau du SRDE, pour que nous puissions intégrer, quand elles existent, les associations d'anciens salariés des secteurs d'activités concernés par ces pôles de compétitivité. Je veux ici, en particulier, citer les anciens salariés du textile

par rapport au pôle de compétitivité UPTEX³. Je pense que c'est quelque chose d'important, qui permet à la fois l'écoute de toutes les parties prenantes, mais qui permet aussi la montée en qualification de cette société organisée. Cette dernière, au même titre que les entrepreneurs, a aussi quelque chose à voir pour que ces pôles de compétitivité réussissent leur ancrage territorial en termes de développement.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Qui souhaite s'exprimer encore, sur tout ou partie des sujets évoqués dans le bilan, ce qui ouvre large le champ ? N'hésitez pas. Laurent DEGROOTE.

M. DEGROOTE.- Je ne vais pas revenir sur l'auto-entrepreneur, car je crois qu'il faut attendre d'avoir davantage de statistiques pour savoir ce qu'il y a vraiment derrière les chiffres. Je peux dire qu'au niveau des chambres, nous allons essayer d'évaluer ce qu'il y a derrière la réalité des inscrits, pour savoir ceux qui passent vraiment à une véritable activité économique.

Il y a également deux points sur lesquels je voudrais m'exprimer. Nous avons abordé, évidemment, le développement de l'esprit d'entreprendre, mais je ne vais pas y revenir puisque je pense que nous en parlerons la prochaine fois. Mon rapport est en cours. Le deuxième point concerne un aspect que nous n'abordons pas et qui est l'accompagnement du développement de l'entreprise, qui fait partie des objectifs. Il me semble important d'avoir une mesure d'évaluation pour pouvoir bien juger de la pérennité des entreprises. En effet, dans une période de crise où nous savons qu'il y a déjà beaucoup de casse, et qu'il risque d'y en avoir encore plus, nous avons mis un certain nombre d'outils à disposition. Je crois qu'il est important d'avoir des clignotants qui nous permettent de bien mesurer la pérennité des entreprises. Je pense notamment aux TPE et aux PME, qui sont très fragiles.

M. DE SAINTIGNON.- Allusion est faite au plan 2000 PME et à la volonté collective que nous avons de favoriser le développement des PME : comment passer de 1 à 2, de 10 à 100, de 100 à 300, de 400 à 600, bref, comment faire croître les PME, à la fois dans leur développement, masse critique, leur capacité de recherche et d'innovation et leur position à l'international, toute chose rentrant dans la compétitivité des PME.

C'est un programme qui a mis un peu de temps à se mettre en place, mais nous avons fait une évaluation avec M. STUSSI et M. DEPREGZ, il y a peu de temps, et je peux vous confirmer maintenant que le dispositif est en place. Cela va donc ronfler, cela va marcher, et nous allons pouvoir faire,

³ UPTEX : Pôle de Compétitivité Textile

réunion après réunion, des évaluations, des bilans de l'action qui est menée dans ce champ. C'est une grosse machine que nous avons mise en place. Nous ne nous en rendons pas vraiment compte, mais maintenant qu'elle est en place, je pense qu'elle va avoir un bon rendement. En tout cas, nous allons la suivre de près, parce que c'est une des questions tout à fait essentielles. La parole est à Vincent LENA.

M. LENA.- Merci, Monsieur le Président. Normalement, un nouvel élu doit se taire, écouter et enregistrer, et c'est plutôt mon attitude. Mais il est vrai que j'entends parler depuis longtemps de cette démarche et je trouve que l'assemblée que nous vivons aujourd'hui est impressionnante. Je trouve cela très original, très riche, y compris en termes de transversalité et de gouvernance. Je voulais juste dire un mot pour préciser qu'il fallait absolument que cette atmosphère de travail et cette démarche puissent se retrouver localement. J'en ai une vision à travers les PLDE sur mon territoire. Il est vrai que nous ne retrouvons pas forcément toutes ces transversalités, que ce soit en termes de gouvernance, où nous sentons que les acteurs économiques, les partenaires sociaux ou les acteurs de la recherche ne sont pas nécessairement associés de la même manière. Il est vrai que cela fait un certain nombre de blocages et que cela peut appauvrir la démarche, ou la stériliser pour l'avenir, ce qui est un peu regrettable. Il faut donc que Pierre de SAINTIGNON et tous les acteurs de la démarche puissent mettre tout leur poids pour que la gouvernance des schémas locaux de développement économique puisse s'enrichir de cette démarche qui, je crois, profite à l'ensemble de la région.

La deuxième chose est qu'il ne faut pas non plus que les territoires s'enferment dans des stratégies qui soient trop cantonnées aux schémas locaux de développement économique. Je vois, dans toute la stratégie régionale, beaucoup de dispositifs, que ce soit les pôles d'excellence, de compétitivité, la stratégie en matière d'innovation, qui doivent pouvoir, davantage encore, innover les différents territoires. Je ne vais pas être long, mais il est vrai que cela pourrait largement profiter encore plus, dans plusieurs domaines. Par exemple, sur le littoral, je pense à AQUIMER. Je pense aussi, peut-être, à la santé, en matière de stratégie régionale de l'innovation, et à tout ce que vous avez commencé à construire autour de santé – nutrition – alimentation. Je pense également aux secteurs de Berck et de Rang-du-Fliers, où nous avons commencé à tisser des liens avec Eurasanté ou de grands acteurs lillois. Je pense à l'Institut du Handicap, qui est en train de se mettre en place avec la Fondation Hopale et la Catho à Lille. Je pense encore à ce que nous pourrions faire à partir de projets développés par l'AP-HP⁴

⁴ AP-HP : Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

à l'hôpital maritime en matière de diabétologie, de nutrition, de lutte contre l'obésité, et qui, je pense, intéressent notre région.

Je pense donc qu'il y a beaucoup de choses à faire, et qu'il ne faut pas non plus enfermer les territoires dans un schéma de développement économique afin que notre démarche puisse développer davantage de transversalité dans les différents domaines qui peuvent porter du développement économique dans notre région. C'était une intervention d'hommage pour tout ce que vous avez fait, d'humilité pour les nouveaux acteurs, mais aussi d'espoir pour l'avenir.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. C'est vrai que la gouvernance des PLDE est un enjeu totalement déterminant. Nous ne nous rendons pas compte de ce que nous avons fait collectivement. Je n'ai fait que porter une décision que nous avons prise ici, qui a été validée, évidemment, et votée par les instances régionales. Nous ne pouvons rien faire sans qu'il en soit ainsi à la Région, et c'est bien normal. Nous avons mis en place ces PLDE de manière tout à fait identique dans l'ensemble des territoires de la région, avec la même volonté, la même détermination. Mais il est vrai que c'est un exercice très nouveau, puisque, finalement – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure – nous avons la volonté que le destin d'un territoire se décide dans le territoire, avec une vision du territoire, à court, moyen et long terme, avec des ambitions, avec des stratégies, y compris qui prennent appui, et peut-être d'abord, sur les politiques disponibles de la Région pour ce territoire. C'est ce qui vient d'être dit par Vincent LENA à l'instant.

En même temps, nous avons la volonté que les territoires intègrent, d'eux-mêmes, mais aussi par l'intermédiaire de ceux qui représentent l'échelon régional – moi-même ou ceux qui m'accompagneront, les élus qui accepteront cette mission d'accompagnement –, la logique globale d'une région. Je n'ai jamais cru que l'intérêt général était la somme des intérêts particuliers, pas plus pour l'économie que pour le reste. Ce n'est donc pas l'addition de décisions locales qui fera la politique régionale. Il y a une politique régionale, elle est débattue ici, mais il y a une vision territoriale et cette vision territoriale doit rencontrer cette politique régionale, et dialoguer pour construire une ambition politique au plan économique pour chacun des territoires. C'est un enjeu totalement majeur, qui va beaucoup solliciter la Région parce que, pour nous, les élus régionaux, cela veut dire aller dans ces gouvernances territoriales pour prendre des décisions, comme je l'ai indiqué en décembre lorsque nous les avons installées.

Voilà, je vous donne la parole. J'ai oublié de vous présenter un personnage très important, qui

est là, parmi nous. Plus exactement, c'est le retour dans le Nord de Dominique MIRADA, qui est ici, et juste après, M. MOTTE. Tous les autres, vous les connaissez. M. MIRADA, pour ceux qui s'en souviennent, il y a quelques années, était dans cette région. Puis il est parti, et il est revenu comme directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la région Nord – Pas-de-Calais. C'est quelqu'un qu'il faut bichonner, soigner et avec qui il faut dialoguer. C'est quelqu'un avec qui nous pouvons négocier. C'est un homme ouvert, un homme de dialogue, un homme très imprégné par les enjeux et les intérêts de notre région. C'est un bon financier et, quand on représente la Caisse, on peut vraiment faire quelque chose. Je vous le dis parce que, quand vous le croiserez tout à l'heure, il faudra m'aider à créer cette convivialité pour accompagner le retour de M. MIRADA, qui se met ainsi à la disposition de notre région. Nous avons perdu son prédécesseur, à qui je rends hommage, M. DESJARDINS, mais M. DESJARDINS est parti pour gérer, pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, le grand emprunt. Nous avons donc gardé des liens très proches avec le prédécesseur de M. MIRADA, parce que nous sommes probablement, là aussi, très concernés par cette question. Dominique, bienvenue parmi nous, pour ton retour dans la région. Nous allons te donner la parole tout à l'heure.

Allez-y, exprimez-vous. Nous avons encore un bon quart d'heure pour parler du bilan et de ce que vous suggère ce bilan. Nous ne sommes pas simplement dans le bilan, nous sommes aussi dans la prospective, évidemment, puisque nous nous revoyons, après cette longue interruption. Qui souhaite s'exprimer ? Michel-François DELANNOY.

M. DELANNOY.- Merci. Trois choses, très rapidement, la première étant pour témoigner, pour la Communauté Urbaine de Lille, là aussi, de la vraie plus-value de la démarche SRDE. Je crois que cela a été l'occasion, pour nous comme pour d'autres territoires – nous l'avons entendu – de presque nous forcer à revenir sur des questions à la fois stratégiques, et en même temps très ancrées sur nos territoires. Dans l'élaboration de ce que nous avons appelé notre plan métropolitain de développement économique, cela a donc été un moment où, collectivement, nous avons grandi dans le partage des enjeux, mais aussi dans la clarification d'un certain nombre d'axes stratégiques, et en même temps très opérationnels. Je crois que, lorsque nous sommes dans des moments extrêmement difficiles, y compris dans la gestion de la crise – et nous avons connu beaucoup d'épisodes, ces derniers mois – la solidité de ce que nous avons construit entre la Région, les partenaires économiques de la métropole et la

Communauté Urbaine, nous permet d'être beaucoup plus efficaces collectivement. Je voulais témoigner de cela, parce que ce n'est quand même pas rien, et quand nous regardons devant, c'est-à-dire ce que nous allons faire ensuite, il faut aussi mesurer le chemin parcouru.

La deuxième chose que je voulais dire est davantage dans une démarche prospective, qui est de croire que nous attendons aussi vraiment que la région joue son rôle de stratège sur un certain nombre de questions qui nous attendent. Nous venons d'évoquer la question du grand emprunt, à travers l'évolution professionnelle de M. DESJARDINS. Voilà un sujet sur lequel je crois qu'il faut absolument éviter que chacun des territoires ou des segments régionaux s'en aille de son côté porter un dossier, qui pourrait être d'ailleurs éventuellement concurrent, ou en tout cas ne pas être forcément à la bonne échelle. Alors que, peut-être, régionalement, si nous abordons les choses à cette échelle-là, nous aurons collectivement plus de chance. Je crois vraiment que, sur des sujets comme ceux-là et qui ont un lien quand même très direct avec le développement économique, le développement de la recherche, le développement de l'innovation – mais il y a des domaines du grand emprunt qui sont directement liés au développement économique – il faut vraiment que la réflexion se mène à l'échelle régionale. Et même la sélection, d'une certaine manière, d'un certain nombre de dossiers. À cette échelle-là, il ne faut pas avoir peur de le poser de cette manière, même si cela bouscule un peu les territoires. En effet, rien ne serait pire que chacun aille faire ses courses de son côté, en quelque sorte, au grand emprunt.

Le troisième sujet que je voulais évoquer, est le fait que nous allons aussi devoir, sans doute, dans tout ce qui est évoqué, dans tout ce qui est présent dans le SRDE, et notamment autour des pôles d'excellence et de compétitivité – en tout cas c'est comme cela que je le perçois – être aussi sélectifs sur un certain nombre d'enjeux, qui sont sans doute majeurs et que nous avons devant nous. Je prends un exemple très concret : l'enjeu de l'évolution de la vente à distance, qui est un élément qui constitue vraiment une composante de notre personnalité économique régionale – et c'est particulièrement vrai dans l'agglomération. Voilà un domaine dans lequel nous avons des forces, des atouts, des compétences, et même un rayonnement que l'on peut qualifier, je crois, à l'international. Mais, en même temps, nous avons une situation de risque, une situation qui se traduit aussi par une dégradation de la situation de l'emploi, ou en tout cas pour ce qui concerne la vente par correspondance. Voilà sans doute un des sujets majeurs que nous avons devant nous.

Je crois que tous les sujets ne se situent pas au même niveau d'importance. Je pense que nous

allons être obligés de faire ce travail de hiérarchisation des sujets, parce que nous n'allons pas pouvoir tout porter, frontalement, comme si tout se situait au même niveau d'enjeu. Je sens que ce travail-là est nécessaire pour pouvoir aussi concentrer la force et la ressource. Ce sont des sujets, encore une fois, sur lesquels nous devons sans doute faire des choix.

M. DE SAINTIGNON.- Ce qui vient d'être dit est très important, et c'est ce qui est probablement à l'origine d'une proposition qui est née au fil de ce tour de région d'installation des PLDE. Nous avons la spécialité de faire des commissions en France, mais je pense que celle-ci est particulièrement utile : nous allons faire une commission ou une conférence des co-présidents de PLDE, qui se réunira deux fois par an, ou trois fois par an, nous en déciderons. Cette commission a pour objectif, entre nous, c'est-à-dire la Région et les 22 co-vice-présidents, d'harmoniser un certain nombre de positions, de se fixer un certain nombre de stratégies, parmi d'ailleurs les questions qui viennent d'être évoquées, à savoir, comment hiérarchiser les choses.

Nous avons fait un effort à l'international – nous allons en parler tout à l'heure – d'essayer de mettre en ordre les réponses à l'international pour que nous n'ayons pas à la fois des développements à l'international sur un territoire, puis globalement à la région, tout cela étant très concurrent. Je crois qu'il est très important que nous soyons à la fois libres, créateurs, mais harmonieux dans la région, pour trouver les bonnes économies d'échelle et les bonnes réponses. Cela me paraît être une question très importante. Jean-Pierre GUILLON a demandé la parole.

M. GUILLON.- Je voulais simplement insister sur l'un des aspects qui n'a pas été évoqué, celui de nos candidatures aux pôles de compétitivité, et rappeler que nous avons deux candidatures, dont l'une n'a pas été retenue. Ce dossier n'est pas tout à fait fermé, je pense qu'il nous reste des marges de manœuvre. Il s'agit du dossier MEDEE, qui propose la création d'un septième pôle de compétitivité sur le génie électrique. Le génie électrique est un enjeu essentiel dans les facteurs d'industrialisation du Nord – Pas-de-Calais. Je pense que nous avons un véritable problème économique de base, qui est celui de notre désindustrialisation. Nous y réagissons, et je partage beaucoup des propos que vient de donner le président DELANNOY sur les enjeux de la valeur ajoutée, et donc de tout ce qui est Campus d'excellence et de tous les projets que nous pourrions faire émerger avec le monde universitaire, le monde de la recherche, le monde de l'entreprise, sur l'ensemble de ces projets. Le projet MEDEE est en plein cœur, indirectement, de ces enjeux. Je trouve que nous devrions

nous mobiliser. J'étais hier au ministère de l'industrie, à nouveau, pour ce type de problèmes. Il nous reste des marges de manœuvre pour obtenir ce pôle de compétitivité.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Monsieur STUSSI.

M. STUSSI.- Je vais vous donner quelques éléments par rapport à cette labellisation, effectivement. Le pôle TEAM⁵ a été labellisé et non pas le pôle MEDEE. On s'attendait à l'inverse, c'est exact. Le pôle TEAM avait pour lui l'immense avantage d'être le seul en France de cette espèce à couvrir ce champ immense du recyclage des matériaux, du traitement des matériaux sous toutes leurs formes, du traitement des sols et sédiments pollués aussi, et c'est ce qui a clairement remporté la décision. Sachant qu'il reste encore un chemin assez important à couvrir pour que ce pôle ait tous les attributs d'un pôle de compétitivité, avec sa gouvernance, avec ses relations avec les milieux scientifiques et de recherches, et le lien entre formation, recherche et économie, qui est au cœur du concept des pôles de compétitivité. Concernant MEDEE, les choses ne sont pas perdues. Vous avez participé hier à la réunion chez le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services en compagnie du « candidat pôle », si je puis le dire ainsi. Peut-être faudra-t-il creuser le substrat économique de ce pôle, puisque si les forces de recherche sont principalement dans la région Nord – Pas-de-Calais, le constat a été fait, et je crois qu'il est partagé, qu'un certain nombre de grands acteurs économiques dans le domaine de la performance des moteurs électriques – c'est le génie électrique que vous avez évoqué – se trouvent en dehors de la région. Sans nier l'intérêt d'un pôle de compétitivité centré sur le Nord – Pas-de-Calais, il y a probablement quelques pistes à creuser, peut-être des rapprochements ou peut-être d'autres pistes de travail. L'énergie éolienne a été évoquée. Nous n'avons pas, en France, de pôle de compétitivité consacré à l'énergie éolienne. C'est bien dommage, quand on connaît les plans de déploiement qui nous attendent dans les prochaines années.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point suivant. Oui, Alain BRUNEEL.

M. BRUNEEL.- Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais simplement rebondir sur ce qui s'est dit concernant la déclinaison du SRDE sur les territoires avec le PLDE. Ce sont effectivement des outils intéressants pour les territoires, mais nous sommes confrontés à d'énormes

⁵ TEAM : Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux

difficultés, puisqu'il y a concurrence entre les territoires. Dans la mesure où il y a concurrence, cela veut dire que chaque territoire se bat effectivement pour implanter une entreprise ou la logistique. Et il y a aussi des entreprises qui manquent de place et qui s'adressent aux territoires voisins pour essayer de s'implanter. Je répète donc ce que j'ai déjà dit dans cette salle : l'emploi n'a pas de territoire.

Le problème est que lorsque nous installons une entreprise sur un territoire, ce n'est pas forcément les habitants de ce territoire qui en profitent. D'où l'importance d'une cohérence sur l'ambition régionale de conduire le Schéma Régional de Développement Économique avec sa déclinaison sur les plans locaux, de façon à ce qu'il y ait une construction sur l'ensemble des territoires. Ce n'est pas quelque chose de simple et de facile, mais il semble important de le faire. En même temps, je pense que le Schéma Régional de Développement Économique, qui est une ambition régionale avec tous les outils mis à disposition, a besoin également d'avoir l'aide de l'État, donc au moins une ambition partagée à ce niveau-là.

On parlait tout à l'heure du ferroviaire, et notamment de la filière fret. Si d'un côté il y a une ambition régionale de maintien, de développement et d'implantation d'entreprises, il faut en même temps éviter que des entreprises phares, aujourd'hui, soient totalement absentes, fermées ou liquidées. Je pense notamment au pôle ferroviaire, qui est un pôle très important. Monsieur le Président l'a souligné avec la dernière entreprise de fabrication de wagons qui est Arbel Fauvet Rail en France, qui joue son sort ici dans les dix jours qui viennent. Si l'État, aujourd'hui, n'est pas fédérateur autour de ce pôle ferroviaire, avec l'ambition de mettre autour d'une table à la fois les partenaires tels que la SNCF, Bombardier, Alstom, Ermewa et d'autres, y compris les élus de la Région, nous risquons de perdre une filière importante dans cette région. Je rappelle que nous sommes une région aussi ferroviaire. Voilà ce que je voulais souligner. En même temps, sur le pôle de compétitivité éolienne, je pense qu'il faut élargir à l'ensemble de l'énergie, au niveau régional. Merci, Monsieur le Président.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Je partage les analyses qui viennent d'être faites et qui exigent à la fois que nous tirions le meilleur parti de la délibération territoriale, avec le rassemblement des acteurs et, en même temps, que nous gérons tous ensemble l'intérêt régional. Il est vrai que les questions qui sont évoquées sont d'intérêt régional. Nous en avons donc terminé avec ce point.

Je vous disais, quand j'ai introduit cette question, que nous ne sortons pas d'une campagne sans avoir des images en tête. Cela ne fait pas partie du bilan, qui est complet. Nous en avons survolé

quelques éléments dans la présentation avec Pascal et dans vos interventions, toujours aussi constructives et intéressantes. Je vous dirais que j'ai, pour ma part, en tant que Vice-président économique de la Région, des préoccupations centrales, au-delà de ce qui a été dit.

Premièrement, il s'agit de réussir la renaissance économique du bassin minier à partir du Louvre. C'est un sujet crucial, central, fondamental, qui exige, derrière les élus du Pas-de-Calais, Daniel PERCHERON en tête – et Dieu sait si c'est sa préoccupation – que les acteurs économiques, dans leur diversité, leurs compétences, leur intelligence, s'arc-boutent autour de cette question fondamentale. Nous avons, par l'intelligence collective, et celle de notre président en particulier, la plus belle marque du monde dans la main, et c'est à partir de cette marque que nous devons pouvoir construire dans sa diversité une réponse économique – je parle de la partie économique – très lourde pour le bassin minier.

J'ai en tête, évidemment – et nous commençons à y travailler ardemment – le lancement des états généraux pour l'emploi des jeunes. Je ne reviens pas dessus, la campagne s'en étant fait l'écho de multiples fois. La question est très claire : comment ouvrir les portes et les fenêtres et comment redessiner une société qui redonne de l'espoir à des jeunes qui, parmi beaucoup d'entre eux, ont perdu toute confiance dans leur société, dans la société qui les entoure. Il s'agit d'apporter des réponses aux problèmes qui sont les leurs. C'est aussi compliqué et aussi simple que cela. Cela exige que chacun fasse son métier et que chacun prenne sa part de responsabilité dans son métier. Cela exige aussi, par les synergies que nous sommes capables de créer, par les visions que nous sommes capables d'avoir, que nous apportions une réponse qui relance cette question qui, pour moi, est fondamentale. Il n'y a pas beaucoup de questions qui m'empêchent de dormir, mais celle-là, un peu quand même, pour tout vous dire, quand on regarde les choses et la société, les yeux dans les yeux.

L'ouverture du chantier très important de la santé au travail auprès des PME, d'une volonté de la Région de s'engager auprès des PME sur ces questions, le bien-être au travail, est un des trois piliers de la compétitivité des entreprises. Il y en a un qui est l'innovation, l'investissement, la recherche. Le deuxième est la formation des collaborateurs et la manière dont, tout au long de leur vie, on leur permet d'acquérir des compétences, de développer leurs compétences, accompagnant ainsi leur propre émancipation, mais aussi leur entreprise dans son développement. Puis il y a le bien-être au travail, parmi lequel se trouve à la fois la prise en considération de l'homme au cœur de l'entreprise, mais aussi l'ensemble des questions liées à la sécurité au travail et aux conditions de travail. La région souhaite

être, comme nous l'avons toujours fait, avec la force et puis nos engagements, partenaire des PME dans ces questions tout à fait essentielles. La loi est inapplicable en l'état. Vous savez que, sur ces questions, normalement, la loi impose à l'entreprise des actions extrêmement précises, traduites dans des documents opérationnels aux premiers salariés. Nous savons que cet exercice n'est pas possible, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ou pour les très petites entreprises. À loin près, nous sommes de l'ordre de 5 ou 6 % en France de ce que nous devrions faire, dans une loi qui, maintenant, est pourtant relativement ancienne. Nous voulons agir dans ce domaine, cela nous semble être fondamental. En tout cas, pour moi, c'est une vraie motivation.

Je ne reviens pas sur le fait d'ouvrir ou de ré-ouvrir le débat de l'industrie, puisque nous venons d'y faire allusion. C'est en lien avec Wulfran DESPICHT, le Vice-président au port et à la mer, d'ouvrir le débat – je parle de la partie économique, là encore – du développement économique dans les ports. Il s'agit, avec tous les acteurs économiques, de pouvoir discuter, travailler au développement économique puissant dans les ports, qui fait l'objet de toutes les attentions de la Région, du président, de son vice-président, et du plus beau linéaire portuaire d'Europe, qui a des potentialités. Il faut que nous les exploitions, et en tout cas il faut que nous nous rendions disponibles pour cela. Je parle à l'ensemble des acteurs économiques de la région.

Je parlais tout à l'heure du mandat des territoires, selon l'expression que nous avons eue à propos du SRDE. Il y a la déclinaison, dans le cadre du SRDE, de trois programmes-clés, qui étaient partis, mais que nous devons inclure dans notre problématique :

- PARTAJ, c'est-à-dire le programme de lutte contre le décrochage. Nous avons eu une plénière dans cette même salle, il y a trois jours. Nous voyons bien que ce sujet est aussi un sujet économique : comment contrer le décrochage scolaire, qui se traduit parfois par des désastres incroyables pour des dizaines de milliers de jeunes de notre région ?
- Le pacte de continuité professionnelle, auquel nous faisons allusion tout à l'heure, que nous avons initié dans le dernier mandat, mais qui prend et doit prendre son envol.
- Le volet ressources humaines du plan 2000 PME : nous en avons parlé.

Autant vous le dire, cette fois, je prends cela à bras-le-corps, parce que je pense que j'ai été, dans mes fonctions, très insuffisant dans le mandat précédent : il s'agit de la valorisation économique

de la recherche, c'est-à-dire que je souhaite établir des relations avec les laboratoires, avec les chercheurs, pour que le potentiel de recherches formidable et exceptionnel de notre région se transforme en activité économique et en industries. Je pense que, auprès de vous, Monsieur le Président, le PRES Valo et l'ensemble de la stratégie connexion de la recherche à l'industrie, passage du laboratoire à l'industrie, pour simplifier le discours. Nous avons là un sujet qui est majeur. En tout cas, je vais m'y engager à fond, parce que je pense qu'il y a des marges de progrès tout à fait importantes.

Nous sommes arrivés au premier point. Je ne mets pas tout de suite au débat tous ces sujets, parce que, par définition, ce sont des menus à venir de nos discussions. En effet, ce sont de très gros sujets, de très gros programmes, que nous discuterons dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, tous bien sûr. Naturellement, comme toujours dans les instances de la Région, une commission économique, une commission formation, une commission recherche. Et puis, évidemment, en lien avec Sandrine ROUSSEAU, qui est la patronne de la recherche et des universités. Cela va sans dire, j'ai développé le volet économique, mais nous travaillons bien ensemble. Et puis, en lien, naturellement, avec nos instances délibérantes de la Région, la commission permanente et la séance plénière.

Le deuxième point à l'ordre du jour est la signature du programme régional des entreprises commerciales et des services. Vous savez que c'est un avis qui faisait l'objet d'une commission d'enquête que nous avons adoptée à la fin du dernier mandat. Il implique l'État, la Région, la CRCI et les Conseils Généraux et va être signé dans quelques minutes.

Vous le savez, Pascal l'a dit, une première conférence sur le commerce – parce que nous avons institué dans ce texte une conférence sur le commerce – est convoquée pour le mercredi 23 juin de 9 heures à 12 heures à la salle Descamps à la CRCI. Nous aurons l'occasion de le redire à ceux qui sont concernés. Je pense qu'il y a une aventure très importante qui s'engage. C'est, là aussi, le même état d'esprit que la discussion de tout à l'heure : comment créer les conditions pour que les acteurs économiques parlent ensemble ? C'est une question qu'ils partagent, mais qu'ils vivent sur des voies parallèles. Comment aborder le grand commerce, les grandes surfaces, le petit commerce, le développement de l'artisanat en la matière ? Comment le connecter à une politique d'aménagement du territoire ? Tout cela est évidemment quelque chose de central pour notre région.

Avant que nous ne descendions, dans quelques minutes, juste en dessous pour signer l'acte, de façon à ce que ce soit officiel et clair, je donne la parole à ceux qui sont les partenaires de cette convention. Peut-être Patrick KANNER, premier Vice-président du Conseil Général du Nord.

M. KANNER.- Merci, Monsieur le Président, merci mon cher Pierre, pour ce début d'intervention très rapide, puisque nous serons plusieurs à compléter ces propos. Tout d'abord, je souhaite dire qu'il s'agit d'un élément du bilan. Nous avons parlé longtemps du bilan du SRDE il y a quelques instants, et il est vrai que c'est un élément du bilan, c'est un élément porté par la région, en lien avec ses partenaires. Je tiens à le dire parce que je ne me suis pas exprimé tout à l'heure. Tout cela s'est fait dans le total respect de la souveraineté des autres collectivités, je dirais même dans la confiance. Je tiens à donner acte de cela aux animateurs du SRDE, et en particulier Pierre de SAINTIGNON.

C'est une démarche de mutualisation que nous avons signée, de consolidation, d'innovation. Le département a décidé d'être partie prenante dans ce dossier au travers de ses politiques volontaristes, et en particulier cinq politiques volontaristes que nous avons décidé de mutualiser dans le dispositif. Je voudrais vous les rappeler, très rapidement, rassurez-vous :

- la mise en œuvre du fonds départemental d'adaptation du commerce rural, en lien avec l'État d'ailleurs, M. STUSSI. C'est un élément important pour permettre au monde rural de ne pas voir cette hémorragie permanente se poursuivre, en termes de commerce de proximité en particulier.
- l'intervention du département dans le cadre du PRCTE⁶, avec notamment l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les boutiques de gestion.
- le financement des entreprises en création, par le biais de différents dispositifs : les plateformes d'initiatives locales, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, la fameuse ADIE de Mme NOVAK, mais également, bien sûr, Nord Actif, qui accorde ses garanties en termes de prêts bancaires.
- un partenariat très soutenu que nous avons, Département du Nord, avec la Chambre de

⁶ PRCTE : Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprise

Métiers et de l'Artisanat, notamment, partenariat lié à une convention autour du développement de l'emploi, particulièrement chez les jeunes.

- enfin, notre politique volontariste d'hébergement d'entreprises, qui a été mise en œuvre dans la poursuite de notre action de création de ruches d'entreprises, qui n'est pas valorisée dans le dispositif, mais que je signale au passage. Monsieur le Président, cela représente globalement une intervention départementale valorisée à hauteur de 1 800 000 € en tant que telle. Ce sont des politiques volontaristes, mais qui concernent, dans notre région, 220 000 emplois potentiels liés aux commerces et aux activités de restauration et d'hôtellerie. Je crois que cela méritait d'être souligné.

Nous signons donc ce document avec beaucoup de plaisir et de détermination.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Jean-Pierre CORBISEZ, Vice-président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

M. CORBISEZ.- Merci, Monsieur le Président. Juste un instant pour rappeler qu'effectivement, le Conseil Général du Pas-de-Calais a validé cet engagement avec vous, avec le Conseil Régional et le Conseil Général du Pas-de-Calais en fin d'année dernière. Vous vous doutez donc que nous étions impatients de le signer, mais nous attendions de savoir qui serait le Vice-président du Conseil Régional. Croyez bien que le département du Pas-de-Calais est très heureux de retrouver Pierre de SAINTIGNON à cette présidence, pour cette signature.

Bien entendu, comme vous le savez, le Conseil Général du Pas-de-Calais, à travers sa politique de développement économique, le signe grâce à la contractualisation qu'elle engage avec les territoires. D'abord sur une procédure très classique sur les zones économiques, sur la rénovation de ces zones économiques, mais aussi à travers parfois des politiques annexes, mais ô combien importantes pour le développement du Pas-de-Calais. En effet, l'action sociale est quand même la première pour le département du Pas-de-Calais et pour son Conseil Général, à travers l'insertion, et parfois aussi à travers sa politique routière, puisqu'il n'y a pas de développement économique sans aménagement routier dans notre département. Cela concerne la partie création, sachant que, à travers la formation, le Conseil Général axe surtout son engagement à travers le partenariat qu'il signe tous les ans – et maintenant c'est un engagement triennal – avec la Chambre de Métiers du Pas-de-Calais.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que le Conseil Général signera avec vous, Monsieur le Président. Mais j'aimerais, un court instant, puisque nous avons parlé des territoires, prendre une casquette plus territoriale. En effet, vous savez qu'aujourd'hui – je tiens à le préciser – grâce à ce PLDE dans les territoires, vous démontrez, à travers votre engagement, Monsieur le Président, que le Conseil Régional n'est pas la pointe d'une pyramide, mais bien un partenaire à côté des territoires. Je crois que c'est important dans l'esprit, à la fois des élus de territoires, mais aussi du monde économique, qui est toujours très attentif et très heureux de vous rencontrer lorsque vous vous déplacez.

Ma deuxième remarque, en tant qu'élus de territoire, est que certains territoires, dans le cadre du commerce, ont mis en place des lignes budgétaires pour éviter que, parfois, dans des petites communes, les vitrines commerciales, pour des raisons de fin d'activités, ne disparaissent et ne se transforment tout simplement en logements. C'est à travers l'engagement de ces territoires, et encore une fois avec le partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie et même de la Chambre de Métiers, que nous pouvons encore maintenir de l'activité économique, commerciale et de services dans les centres-villes.

Il y a aussi un partenaire, qui, à travers les PLDE, je crois, et en tout cas pour moi qui suis un élu d'un territoire qui a beaucoup souffert sur les dix dernières années, ce sont les Chambres de Commerce et d'Industrie. D'ailleurs, je précise que, à un moment donné, on avait rajouté la lettre S au sigle CCI, c'est-à-dire Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services. Malheureusement ce petit S a disparu, et je le regrette aujourd'hui. En effet, lorsque vous êtes dans un territoire qui a été un peu sinistré, parfois l'élus se retrouve comme le cycliste, la tête dans le guidon, et oublie d'emmener, comme partenaires d'échappée, des professionnels qui peuvent parfois vous accompagner, parce que nous sommes toujours très pressés de créer des zones économiques. Parfois, nous en oublions l'essentiel, qui est de créer, dans ces zones économiques, des services. Or, aujourd'hui, nous nous rendons compte qu'à travers la logistique de transports, nous pouvons créer de très belles zones, de très grands bâtiments, mais que nous oublions, à côté de cela, de rendre service, à la fois aux salariés, mais aussi aux industriels qui viennent y investir. Ce sont, par exemple, tout simplement, les transports en commun, les garderies, les conciergeries ou les aides au monde du transport routier, qui ont besoin de trouver à destination les services nécessaires. Je le répète encore une fois, c'est à travers ces PLDE que nous pourrions mettre en place des zones économiques attrayantes à l'ensemble du territoire.

Pour répondre à l'inquiétude que j'ai entendue tout à l'heure sur la concurrence, je rappelle

simplement que Mme Martine AUBRY, qui est présidente de l'association l'Aire métropolitaine, a un deuxième sujet de travail sur l'ensemble de la région Nord – Pas-de-Calais, ou en tout cas avec les territoires qui sont partenaires de l'Aire métropolitaine. Si je me souviens bien, le premier thème est l'eau, et le deuxième thème à évoquer est la non-concurrence entre les territoires. Je peux vous dire qu'actuellement, dans l'Arc Sud métropolitain d'Artois Comm, je suis au secteur d'Hénin-Carvin, et nous essayons au moins de travailler sur un partenariat sur l'aide financière à l'investissement qui soit équivalent d'un bout à l'autre du Bassin Minier. Maintenant, pour répondre à la question d'un interlocuteur tout à l'heure, je dirais que vous n'empêchez pas un industriel d'avoir le libre choix de son implantation. Mais à partir du moment où il y a, dans un arc sud, une harmonie des aides possibles, ensuite, vous laisserez faire l'industriel le choix de son implantation. Croyez bien, Monsieur le Président, que ce sera avec beaucoup de plaisir que le Conseil Général du Pas-de-Calais signera cette convention à vos côtés.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Léonce-Michel DEPREZ pour la CRCI.

M. DEPREZ.- Je tiens à excuser l'absence de M. Jacques COULON, qui était l'un des acteurs de cette convention, que nous allons signer avec plaisir. Il est indisponible ce matin. Je dirai deux choses : tout d'abord, au niveau de l'action consulaire, l'aide au commerce se faisait à deux niveaux : au niveau national et au niveau territorial, avec les agglomérations par le biais des FISAC⁷. Effectivement, ce qu'il manquait dans nos réflexions, c'était le fait que nous avons une vision beaucoup trop partielle, trop territoriale, par rapport à notre environnement. Nous avons bien vu d'ailleurs tous les travers de la commission départementale de l'équipement commercial, qui distribuait des emplacements au gré des majorités aléatoires avec les consommateurs. Nous voyions bien l'incohérence de ces implantations commerciales par rapport au bassin complet de l'ex-bassin minier et de l'Artois, par rapport à la métropole lilloise, avec l'exemple de Nœux-les-Mines, de Béthune, etc.

Cette coordination régionale, à condition qu'elle soit efficace au niveau de la réflexion à travers les SCOT⁸, me paraît importante pour éviter le mitage de notre paysage dans toutes ces zones commerciales qui, à mon avis, ne sont pas créateurs de valeur ajoutée dans la mesure où, finalement, on

⁷ FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

⁸ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

« pique » un peu le client du territoire voisin. L'objectif est toujours un petit peu celui-là, et cela ne me paraît pas très positif, globalement, pour le développement du territoire en question. J'espère donc qu'à ce niveau de la convention, nous aurons une réflexion plus collective et une meilleure intelligence en matière de ce développement économique.

Je souhaite vous dire aussi que l'action régionale sera certainement utile pour accompagner les commerçants, car c'est un secteur qui, lui aussi, est en train de connaître une crise. Cette crise est liée bien sûr à l'irruption de la fonction Internet dans l'e-business. Le commerce ne sera plus aussi moteur en matière de créations d'emplois qu'il ne l'était auparavant, et c'est un facteur que nous devons prendre en considération. Nous voyons bien aussi que, au niveau des grandes surfaces commerciales, alimentaires ou autres, notamment à travers les études de PICOM⁹, ce ne seront plus des moteurs de créations d'emplois. Là aussi, nous devons prendre cet élément en considération, et je crois que l'action régionale devra être importante pour apporter une formation et de l'innovation à travers nos commerces.

Enfin, bien évidemment, nous sommes de pair avec la Chambre de Métiers pour défendre le commerce de proximité. En effet, un des rôles de la Communauté de Communes est de défendre le commerce de proximité, ce qui est très important pour le facteur social de nos centres urbains, et nous serons toujours, ensemble, avec les métiers pour défendre ce secteur. Merci.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup. Monsieur STUSSI pour l'État.

M. STUSSI.- L'État s'engage bien volontiers dans la signature de cette convention, pour deux raisons, principalement : d'abord parce que l'État a des compétences régaliennes dans le domaine du commerce, qui ont été assez sensiblement modifiées par la loi de modernisation de l'économie, comme vous le savez. L'État a, dans ce domaine surtout, un rôle de médiateur et de notaire, plus que d'acteur, dans la mêlée. Néanmoins, je crois qu'il est important – et vous l'avez dit Monsieur le Président de la Chambre Régionale – de bien vérifier que les implantations commerciales et le développement commercial se fassent dans le respect d'un certain nombre de principes d'aménagement, si tant est que le commerce soit complètement lié aux territoires, à des enjeux sociétaux, et de plus en plus à des enjeux écologiques aussi. Le modèle de l'hypermarché, puisque nous parlons de commerce du futur, a-

⁹ PICOM : Pôle de Compétitivité des Industries du Commerce

t-il un grand avenir ? Je ne sais pas, mais je pose la question. Le préfet de département, dans chacun des deux départements, vous le savez, préside la commission départementale d'aménagement commercial, et les projets d'implantation commerciale, vous le savez aussi, doivent être compatibles, cohérents avec les dispositions des schémas de cohérence territoriale. Il y a tout un modèle à imaginer, qui est encore en discussion, en évaluation, dans les procédures qui sont en place.

La deuxième raison pour laquelle l'État s'engage est qu'il a lancé, en 2008, un plan d'actions en faveur du développement du commerce de proximité, qui comporte trois volets :

- le lancement de quatre appels à projets nationaux destinés à permettre l'émergence de projets novateurs, générateurs de bonnes pratiques.
- l'élargissement des critères d'éligibilité et des taux d'intervention du FISAC¹⁰ pour faciliter les investissements en milieu rural, avec des enveloppes conséquentes, et accentuer l'action des collectivités locales en faveur de leurs commerces en zone urbaine. Pour vous donner un chiffre sur l'année 2009, nous avons mobilisé 2,7 millions d'€ de FISAC.
- le troisième volet, qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent, est le renforcement des actions en faveur du commerce de proximité dans les quartiers sensibles et, pour couronner le tout, une campagne de communication, qui a eu lieu, je crois, il y a un an à deux pas de chez vous.

L'État s'engage donc résolument dans la signature de cette convention.

M. DE SAINTIGNON.- Nous faisons donc une interruption de deux minutes pour descendre signer cet accord, maintenant que nous les avons tous autour de la table. Nous le signons donc et nous reprenons la séance dans deux minutes.

(Suspendue à 10 heures 34, la séance reprend à 10 heures 37.)

(Signature du PRDECS.)

M. DE SAINTIGNON.- Je vous propose de reprendre notre séance.

M. DE SAINTIGNON.- Je vous propose de prendre le troisième point à l'ordre du jour, qui concerne l'évaluation du SRDE. Je vais donner la parole à M. STUSSI dans quelques secondes. Je

¹⁰ FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

souhaite vous dire que nous avons pris une initiative régionale pour répondre à ces questions, qui est de confier la présidence d'un comité de pilotage à Monsieur le Président du CESR, et qui associe à ce pilotage un certain nombre de personnalités extérieures, d'universitaires ou de représentants de la DATAR, qui complètent ce groupe. Le cahier des charges, avec un objectif clair, est de recueillir leur analyse et leurs observations sur le fonctionnement du Schéma Régional de Développement Économique, comme nous y sommes tenus, et c'est une très bonne chose.

Pour répondre à la demande de l'État, le Conseil Régional, par mon intermédiaire, va demander à l'ensemble des acteurs composant le Schéma Régional de Développement Économique de nous donner leur bilan financier pour la période 2006 – 2009. Nous ne sommes pas du tout inquisiteurs, vous le savez, mais nous sommes en action conjointe dans le Schéma Régional, selon une expression dont j'ai souvent parlé, qui est au-delà de la vision que nous avons d'une question de la perspective ou des perspectives que nous nous donnons de construire des comptes d'exploitation pluriannuels, multi financeurs, qui permettent ainsi de créer les synergies financières et de changer d'échelle en matière financière pour aborder des questions d'importance. C'est comme cela que nous avons su nous retrouver sur bon nombre de sujets et accroître considérablement nos performances. L'heure est au bilan, c'est-à-dire *ex post* à la constatation de ce qu'ont été les parts des uns et des autres dans ces politiques, donc leurs bilans financiers.

Enfin, j'aurai des propositions à faire pour parfaire – j'y faisais allusion tout à l'heure – l'organisation de notre instance, le Schéma Régional, dont je vous rappelle qu'elle fonctionne avec trois lieux. Je ne parle pas de la territorialisation dont nous avons parlé tout à l'heure. Ces trois lieux sont :

- une conférence annuelle qui, par définition, se réunit une fois par an, mais qui pourrait se réunir plus si elle le décidait, et qui a pour objectif d'être le lieu d'analyse et d'approbation des bilans d'activités et des bilans financiers de notre organisation collective. C'est l'assemblée générale, pour dire les choses autrement.
- la conférence permanente, celle qui nous réunit trois ou quatre fois par an, qui est celle de la configuration de ce matin et qui est aussi une instance bien définie.
- puis, pour préparer nos travaux – c'est leur rendre hommage – il y a ce que nous appelons entre nous une conférence informelle. Il s'agit d'un groupe d'hommes et de femmes – les

femmes étant excusées ce matin, mais je vous assure qu'elles sont là – qui sont ici les responsables de la préparation de l'ensemble de nos instances. C'est-à-dire que l'ordre du jour est fabriqué avec l'ensemble de ceux qui constituent ce lieu informel. Les dossiers qui vous sont adressés sont validés par ce groupe, pour qu'ils vous soient envoyés en notre nom collectif, et pas simplement au nom du vice-président qui vous fait l'invitation de vous rendre à une réunion du Schéma Régional. C'est un travail collectif, en amont de nos séances, qui nous permet d'aborder d'entrée de jeu les questions que nous mettons à l'ordre du jour, considérant que vous avez pris connaissance des documents qui vous ont été adressés.

Je pense que, dans ce nouveau mandat, nous pouvons avancer d'un cran dans l'organisation et, nous en reparlerons lors de la prochaine séance, organiser un bureau formel de ce Schéma Régional de Développement Économique, c'est-à-dire une instance avec environ le même nombre de personnes. Je pense qu'il serait plus maniable que nous soyons 10 ou 12, mais si c'est 14 ou 9, cela n'a pas beaucoup d'importance et nous en déciderons ensemble. Ce serait, en tout cas, un bureau formellement identifié par la conférence permanente, c'est-à-dire la forme que nous avons aujourd'hui, qui représenterait toutes les composantes de l'économie régionale pour que nous ayons un débat très ouvert, qui le sortirait de son caractère informel. Ce n'était d'ailleurs pas un caractère occulte, simplement un lieu qui n'avait pas de formalité particulière, mais qui nous permettait d'envoyer des documents. Les documents que vous avez reçus portent la signature de toutes les personnes présentes autour de cette table, plus des deux ou trois absents. C'est déjà bien, parce que cela veut dire qu'il y a eu une élaboration collective. Je pense que nous pouvons rendre cela plus formel. En tout cas, ce sera ma proposition d'organisation dans la prochaine séance. Monsieur STUSSI, pour l'État, dites-nous ce que sont vos exigences.

M. STUSSI.- Les exigences sont celles de la loi. Je rappellerai que la loi « liberté et responsabilités locales » de 2004 prévoit – je cite : « *A titre expérimental et pour une durée de cinq ans, aux fins de coordination des actions de développement économique... l'État peut confier à la région le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique.* » Je cite toujours : « *Le schéma régional de développement économique expérimental définit les orientations stratégiques de la région en matière économique. Il vise à promouvoir un développement économique équilibré de la région, à développer l'attractivité de son territoire et à prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région.* »

Vous vous êtes emparés de cette compétence facultative, de cette possibilité, de manière puissante et organisée. Je crois que les débats d'aujourd'hui et ce que vous avez déjà présenté, ainsi que vos projets, en témoignent, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il est vrai que la loi demande, en même temps – et cela paraît normal, dès lors qu'il s'agit d'une compétence expérimentale – une évaluation, un bilan quinquennal de mise en œuvre de ce schéma expérimental de développement économique. Il est demandé à ce que ce bilan soit adressé au préfet de région, en l'occurrence, pour le 30 juin prochain – il y a donc peut-être un petit problème de calendrier – afin qu'une synthèse de l'ensemble des expérimentations puisse être réalisée à l'intention du Parlement.

Je voudrais vous dire que je me félicite de l'initiative que vous avez prise de faire une évaluation, telle qu'elle est envisagée, avec un pilotage présidé par le président du CESR, une évaluation externe. Je crois que ce regard extérieur est tout à fait important pour prendre le recul nécessaire pour évaluer les effets de ce SRDE, pour évaluer les cohérences de ce qui a été mené, ou incohérences éventuellement, par rapport à d'autres démarches qui existeraient par ailleurs dans le domaine économique ; pour évaluer les conditions de réalisation du partenariat, la dynamique collective conduite au sein du SRDE ; pour identifier, peut-être, des lacunes ou des progrès dans un certain nombre de domaines, sectoriels ou d'organisation. Bref, je pense que l'initiative est tout à fait pertinente et salutaire. J'ai simplement ce problème de calendrier, que je dois gérer. C'est-à-dire qu'il nous est demandé, effectivement, un bilan pour le 30 juin. Je ne sais pas, au jour ou je vous parle, quand le gouvernement envisage de présenter un rapport devant le Parlement sur les SRDE. Simplement, mon message est que le plus tôt sera le mieux. J'ai vu dans les documents que vous envisagiez une restitution pour la fin novembre.

M. DE SAINTIGNON.- Nous allons essayer de tenir les délais, en sachant que nous avons reçu le document le 11 mai. J'évoquais les retards qui pouvaient être pris par une période électorale, qui est toujours assez large dans une régionale, mais là, pour le coup, nous étions à nouveau opérationnels. Nous allons donc tout faire, les uns et les autres, en se parlant, pour *booster* tout cela et aboutir à une bonne évaluation, complète, de ce dispositif. Y a-t-il des remarques particulières ? C'est technique, c'est simplement l'information d'un processus qui s'engage et qui devrait nous permettre d'avoir un bon document.

Je vous propose d'aborder la quatrième partie, qui concerne la stratégie régionale de

l'innovation, en donnant la parole à Yannick GIRY et à Cécile HUART, qui sont ici et qui feront une intervention de quelques minutes sur ces sujets. Puis nous ouvrirons le débat.

M. GIRY.- Merci, Monsieur le Président. Quelques mots rapides pour vous présenter l'état d'avancement de la stratégie régionale de l'innovation, depuis la précédente conférence permanente de décembre 2009. Ce sera un duo, comme nous avons l'habitude de le faire avec l'État, avec Cécile HUART. Comme prévu, la stratégie régionale de l'innovation a été validée par le représentant de la commission européenne, lors du comité de suivi des fonds le 11 décembre 2009. Nous nous sommes donc mis d'accord pour la mettre rapidement en œuvre avec les représentants de la commission européenne, en établissant des plans d'actions dans les domaines prioritaires, et déterminer ainsi les besoins de financement FEDER pour la période 2010 – 2013. Pour rappel, la question est bien d'envisager la révision de la maquette FEDER à la fin de l'année 2010.

Le premier acte de cette mise en œuvre a été de reconfigurer, comme prévu, l'association Réseau de Développement Technologique en Nord France Innovation Développement, pour nous aider dans le suivi du reporting et de back office nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie. Comme l'a dit tout à l'heure Pascal dans la partie bilan, pour le premier semestre 2010, nous avons tenu une quinzaine de réunions, avec près de 300 participants pour établir ces plans d'actions.

Mme HUART.- Nous avons travaillé, au cours de ces réunions, sur les trois domaines pour lesquels le Nord – Pas-de-Calais a choisi d'être incontournable au niveau européen, et qui sont, je vous les rappelle, le transport ferroviaire, la santé – nutrition – alimentation et le commerce du futur. Être incontournable, cela signifie développer des programmes de recherche de haut niveau, comme par exemple le centre de référence pour la sécurité et l'intermodalité des transports, ou encore le projet EGID¹¹, qui nous place en référence mondiale dans le traitement du diabète. Se sont également développées des plateformes technologiques comme PURIFUNCTION dans la santé ou EURARFID pour le développement des technologies sans contact, ou encore l'Institut ERTIF (Institut Européen de Recherche Technologique pour l'Infrastructure Ferroviaire). Être incontournable, c'est aussi structurer le territoire avec des lieux forts et identifiés, comme la plateforme de Dourges pour la logistique, ou Capécure 2020 pour développer les produits de la mer. Être incontournable, c'est enfin développer des

¹¹ EGID : European Genomic Institute for Diabetes

formations de haut niveau et mettre en œuvre des actions collectives régionales pour mobiliser nos PME.

Je pense que vous pourrez noter ici la grande cohérence qui a été recherchée entre les priorités retenues pour la SRI et les projets que nous souhaitons mettre en avant dans le cadre du programme d'investissement d'avenir qui est associé au grand emprunt.

M. GIRY.- Nous avons également avancé sur les domaines transversaux, notamment la question de la valorisation de la recherche et les transferts de technologies. Nous travaillons avec le PRES Valo pour construire la société d'accélération de transfert des technologies. Nous avons travaillé également sur la question de la mobilisation des PME à fort potentiel. Là, je vous renvoie sur tout ce qui a été dit sur le plan 2000 PME. 9 développeurs ont été labellisés pour l'instant, avec l'objectif, à terme, d'arriver entre 20 et 26 développeurs sur la région.

Un autre thème travaillé est la question du financement des projets innovants, notamment dans les questions des services et usages. En effet, actuellement, nous avons des impossibilités juridiques pour intervenir dès lors qu'il n'y a pas de risque technologique. Nous travaillons avec OSEO pour essayer de proposer une réponse qui soit adéquate aux demandes exprimées, notamment par l'ensemble des pôles d'excellence et l'ensemble des chefs d'entreprises.

La deuxième problématique sera également de travailler sur la question du financement des seconds tours. Nous sentons que, en termes de financement, il y a un effort à faire au niveau régional. Le dernier thème est la création d'entreprises innovantes, où le dispositif est déjà assez complet. Nous sommes donc en train de réfléchir à une rationalisation de l'ensemble des dispositifs.

Mme HUART.- Pour terminer, nous rendrons compte de ces travaux aux représentants de la commission européenne en juillet, à partir des plans d'actions qui auront été élaborés. Nous aborderons la révision de la maquette des fonds FEDER, en pouvant justifier des efforts financiers importants qui devront être faits dans les prochaines années pour renforcer la recherche et soutenir les projets innovants portés par les entreprises et laboratoires régionaux.

Pour une information plus complète, je crois qu'un exemplaire de la SRI vous a été remis à votre arrivée. Si tel n'était pas le cas, des exemplaires sont disponibles à l'accueil. Vous trouverez également un document qui vous a été envoyé : les comptes rendus intermédiaires des groupes de travail. Merci.

M. DE SAINTIGNON.- Merci de votre présentation. Le débat est ouvert : qui souhaite

s'exprimer sur cette question, assez technique ? Monsieur SERGHERAERT.

M. SERGHERAERT.- Je voudrais faire passer le message de l'engagement fort de l'enseignement supérieur en région, universités, écoles, mais aussi organismes de recherche, pour participer pleinement à ce Schéma Régional de Développement Économique et, bien entendu, au niveau de l'innovation, puisque la société de la connaissance sera directement génératrice de cette innovation. Ce n'est pas simplement symbolique, une des commissions du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) en région est une commission de développement socio-économique, une commission où nous retrouvons tous les acteurs du développement économique et où nous évitons les redondances avec tout ce qui se passe ici, par ailleurs, au sein du SRDE. Par exemple, nous nous sommes mis à travailler sur le plan 2000 entreprises en facilitant l'action future des développeurs.

Ce qui est important, actuellement, est la réussite des pôles de compétitivité, qui a été soulignée. Nous en avons un de plus maintenant. Il nous faut quand même conforter cette réussite des pôles par l'accroissement de l'interface entre la recherche publique et la recherche privée. La densité des chercheurs dans la partie publique est moins forte qu'en France. La densité de la recherche privée est très faible en région. Il n'empêche que nous devons donc accroître cette interface et, surtout, permettre aux acteurs de développer leurs actions dans la durée, et non pas simplement d'avoir des actions de réponses aux appels d'offres. La réflexion doit être commune et sur le long terme. Au niveau de la formation, les pôles de compétitivité doivent aussi permettre une meilleure adaptation de nos formations, de nos filières, aux besoins du terrain, et aussi pour permettre d'anticiper une mutation économique, ceci bien entendu en tenant compte de tous les problèmes, notamment de confidentialité, qui peuvent se poser.

L'occasion nous est donnée avec le plan d'innovation, le plan d'investissement d'avenir, qui est la nouvelle appellation de l'emprunt national. Je voudrais dire que, en écho aux propos de M. DELANNOY qui pouvait s'inquiéter de la vision régionale qu'il fallait avoir, en particulier des sujets de développement numérique et de développement durable, pour les autres rubriques du PIE (plan d'investissement d'avenir), il n'y a pas de problème de vision d'ensemble, puisque tous les projets vont être remontés par le PRES, et non pas par les établissements ou par les laboratoires séparément. Dans toutes ces rubriques, nous devons faire apparaître et nous travaillons à la fois à la structuration, vision d'ensemble, la pluridisciplinarité et la participation très forte des entreprises

privées, qui est absolument nécessaire et réclamée dans les appels d'offres officiels, en attendant les appels d'offres officiels qui ne vont pas tarder et qui commenceront par les grands équipements, les équipements d'excellence. Normalement, l'appel d'offres devrait sortir la semaine prochaine. Il s'agit d'équipements se situant entre 1 et 20 millions, c'est-à-dire intermédiaires entre ce que l'on peut proposer dans les appels d'offres nationaux et les appels d'offres européens.

Les laboratoires d'excellence vont repositionner les différentes rubriques qui ont été présentées à l'instance, c'est-à-dire que nous avons une série d'animateurs qui travaillent en équipe avec les représentants de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région et avec les organismes privés, avec les organismes de recherche. Ils travaillent donc sur les sujets suivants : les STIC¹², la santé, les matériaux, le développement durable et les sciences humaines et sociales. Ces laboratoires d'excellence devront rassembler plus de 200 chercheurs. Il s'agit donc de trouver une cohésion sur des sujets qui sont jugés prioritaires pour notre région. Il a été fait allusion des SATT (Sociétés Accéléatrices de Transfert de Technologies). Il faut savoir qu'une dizaine de ces sociétés seront créées en France, mais le travail qui avait été effectué jusque-là avec PRES Valo nous permet de présenter un dossier qui sera très porteur, et qui ira de la sensibilisation à la propriété intellectuelle, au dépôt et à l'entretien de brevets, jusqu'à l'incubation de jeunes pousses, de jeunes entreprises. Nous devrions donc, je pense, avoir une candidature sérieuse, d'autant qu'elle sera complémenté par une demande de nos voisins, à la fois de la Picardie pour l'Université Jules Verne d'Amiens, et de la région Champagne-Ardenne avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Nous préparons également un institut hospitalo-universitaire, où nous retrouverons, dans la maquette, toutes les entreprises d'Eurasanté, et même au-delà. En termes de projet général, ce sont différentes briques qui apparaîtront dans les appels d'offres, selon un calendrier successif qui démarrera ici, en juin, et qui se déroulera également en juillet, puis à l'automne. Nous aurons à présenter, à partir des différentes rubriques, un projet général d'initiatives d'excellence, qui devra être, bien entendu, le lien entre ces unités élémentaires. En face de ce projet, nous préparons une gouvernance qui devra être efficiente, qui devra donner l'équilibre entre l'excellence et la visibilité internationale de la région, mais aussi les intérêts des différents territoires pour leur permettre d'afficher leurs spécificités en matière de

¹² STIC :

formation, en matière de recherche, tout en participant à la globalité des axes prioritaires.

Nous nous attachons collectivement à trouver ces équilibres et, déjà, au niveau du conseil d'administration de l'Université Lille Nord de France, où nous pensons qu'il faut absolument que nous trouvions des représentants des différents territoires, des quatre grands territoires au moins de la région, à côté des représentants du monde économique et, bien entendu, à côté des représentants de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Tout cela nous mène à un projet qui devrait s'avérer probant. En tout cas, ce sont les experts qui nous le diront.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Philippe PERRAULT.

M. PERRAULT.- Merci, Monsieur le Président. Oui, j'adhère complètement à cette stratégie régionale de l'innovation qui nous est proposée, tant elle est nécessaire pour le développement économique et surtout des activités pour notre région. Comme je l'ai déjà dit, comme pour le développement économique, je souhaite que cette démarche soit intégrative de l'ensemble des salariés de notre région, voire, pour ces salariés, une possibilité – et j'allais dire un espoir de reconversion, pour un grand nombre d'entre eux – notamment dans la gestion, avec encore plus de qualité autour des transitions professionnelles nécessaires qui nous font face. Pour cela, je souhaite insister en reprenant le document qui nous a été remis ce matin, et notamment sur le point « diagnostic d'une dynamique régionale qui est contrastée ». Il est question d'un pôle de formation important, mais des compétences qui n'absorbent pas le territoire. Il est dit que cette question comporte plusieurs facettes, d'une part, le rôle moteur du dirigeant, d'autre part, le rôle déterminant d'une personne-clé, chef de projet, ingénieur recherche et développement, et l'implication des salariés dans la démarche et dans leur formation. Je suis tout à fait d'accord avec cette démarche, mais je crois qu'il est nécessaire de penser, pour que cette démarche soit efficiente et efficace dans le cadre du développement économique et des activités de la région, que l'accompagnement des salariés, dans leur prise de conscience qu'ils doivent effectivement se former pour améliorer leurs compétences et leurs qualifications, ce qui profite au développement de nos entreprises, doit être fort. J'y vois là, de nouveau, un rôle important et indispensable du pacte régional de continuité professionnelle. Il ne faut pas oublier que, longtemps, dans cette région, nous avons demandé aux salariés uniquement de produire, sans pour cela avoir des compétences professionnelles. Aujourd'hui, il est demandé, dans la mobilité et dans les transitions professionnelles, que les salariés se prennent en charge dans leurs parcours professionnels. Nous avons la nécessité et le

devoir d'accompagner ces salariés, et notamment les salariés qui sont aujourd'hui les moins qualifiés et les plus loin de l'emploi. Nous ne réussissons cette stratégie de l'innovation au service du développement économique, et donc de la population du Nord – Pas-de-Calais, que si effectivement nous nous donnons les moyens pour l'accompagnement des salariés, comme bien sûr l'accompagnement des employeurs et des porteurs de projets.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Allez-y, Madame.

INTERVENANTE.- Nous parlons de l'innovation, mais je pense qu'elle ne peut pas se faire n'importe comment. Nous ne pouvons pas ignorer les crises durables que nous vivons actuellement, et nous ne pouvons pas ne pas anticiper la montée des eaux, par exemple en matière de littoral, nous ne pouvons pas ignorer que la surface d'un département français disparaît tous les dix ans en espace artificialisé. C'est donc le bon moment pour travailler ensemble à une économie durable et soutenable.

En innovation, il y a beaucoup de pistes qui s'ouvrent devant nous et qui seraient créatrices d'emplois, mais en se basant surtout sur une production, une transformation, une commercialisation de proximité – je ne vais pas développer – sur la complémentarité entre les territoires, sur la solidarité entre les territoires. Au point de vue recherche, il faut absolument avancer dans les pistes des écotecnologies. Nous pouvons devenir très forts, nous avons quand même une avance avec tout ce qui s'est passé à Loos-en-Gohelle, sur les énergies renouvelables, le solaire, l'éolien, l'hydrolien, le bois, etc. Nous avons un grand besoin de recherche en éco-toxicologie. Un gros travail a été fait par Mme BLANDIN au Sénat.

En résumé, l'innovation, c'est très bien, mais pas n'importe comment, parce que nous ne pouvons pas réitérer les mêmes bêtises que celles commises dans le passé. Je terminerai en disant que l'histoire du Nord – Pas-de-Calais n'a pas commencé en 1722 avec la découverte de la houille. Pensons que le Nord – Pas-de-Calais possédait les terres les plus extraordinaires de l'Europe. J'ai terminé.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup pour cette contribution, qui est, évidemment, une question importante d'un ensemble plus vaste. C'est l'élu de Lille, deux fois primé pour un éco-quartier à Lille, qui vous le dit. Il est vrai que nous pouvons allier à la fois l'écodéveloppement et le développement. Il se trouve qu'il y a un champ très large, avec une attention très grande portée à l'économie régionale, au moins depuis que je suis là, si je puis me permettre de le dire, parce que j'étais

moins témoin du passé antérieur.

En effet, la question de la qualité durable, au sens large du terme, pas uniquement de l'économie, de l'éco-construction ou de l'écodéveloppement, mais aussi de la place de l'homme au cœur de tous les processus, est une question centrale de tous les raisonnements économiques de la région. Cela me paraît être tout à fait fondamental et c'est loin d'être antinomique, avec une recherche à la fois de productivité et d'efficacité, de compétitivité, puisqu'il faut aussi parler comme cela si nous voulons que ce soit durable. Il faut aussi que les entreprises puissent être dans les compétitions mondiales, à égalité de force et d'armes, de manière à ce qu'elles puissent jouer leurs partitions et sécuriser les emplois qu'elles mettent en œuvre. C'est tout un long et large débat, extrêmement intéressant d'ailleurs, au cœur duquel il y a toutes les préoccupations que vous évoquez et auxquelles j'adhère. Monsieur DEPREZ.

M. DEPREZ.- Je vais être un petit peu moins politique, veuillez m'en excuser. Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes partenaires, bien sûr, du Conseil Régional dans ce plan d'innovation. Nous avons l'ARIST¹³, dont l'animateur, Philippe DOMINO, est ici présent, et qui contribue à la réflexion sur l'orientation de l'innovation dans notre région Nord – Pas-de-Calais.

J'ai une autre réflexion à faire, qui est la suivante : comme Jean-Pierre GUILLON l'a dit, je regrette que nous n'ayons pas labellisé le pôle mécanique, parce que la mécanique est un élément fondamental de l'économie régionale. Je regrette que la réflexion du développement économique en France soit maintenant largement dominée par une pensée de plus en plus unique, sous l'angle du développement durable. Je suis un petit peu, peut-être, iconoclaste en disant cela, mais nous ne pouvons pas croire que seule l'expression « développement durable » sera la clé de la croissance à tout prix. Je n'y crois pas un seul instant. Nous installons le développement durable, nous le mettons dans chacune de nos actions de développement économique. Tout entrepreneur s'inscrit automatiquement dans une action durable, il est citoyen tout autant qu'un autre et, bien évidemment, il cherche à tout prix à faire en sorte que le prélèvement sur les ressources de la planète soit le plus limité possible.

C'est de toute façon une question d'éthique, individuelle et morale. Je veux dire par là que nous ne pouvons pas axer uniquement la recherche, l'innovation et le développement économique avec des éoliennes, des cellules photovoltaïques et l'économie du bois. Je pense qu'en faisant cette prévision-là,

¹³ ARIST : Agences Régionales d'Information Stratégique et Technologique

nous irons tous dans le mur. Nous sommes donc obligés de prendre en considération la réalité de l'économie régionale, qui est profondément industrielle et profondément ancrée sur des secteurs traditionnels, et qu'il nous faut conforter, faire évoluer, moderniser pour la mettre en plein dans l'économie du 21^{ème} siècle. C'est pour cela que je regrette la décision de l'État de labelliser plutôt le pôle recyclage. Tant mieux si nous avons labellisé le pôle recyclage, qui est un élément important, mais il n'est pas essentiel. D'autres éléments sont plus essentiels, notamment la mécanique.

M. DE SAINTIGNON.- Le débat est lancé et c'est un débat intéressant. Je le dis très clairement, je n'ai pas entendu l'intervention précédente comme étant aussi caricaturale que ce qui vient d'être rappelé à l'instant. Cela fait partie des enjeux majeurs de la problématique économique, celle que vous avez posée, Madame, avec des questions qui sont tout à fait centrales, et qui, pour moi, ne sont pas du tout marginales. Elles ne doivent pas et elles ne sont pas, bien au contraire, en opposition avec la réalité de la performance économique, de son efficacité. À aucun moment.

Deuxièmement, je dois dire que, autant je considère que nous devons continuer à nous battre pour que MEDEE puisse exister, surtout dans cette partie de la région, à Jeumont, et dans ce champ stratégique qui a été rappelé tout à l'heure par Jean-Pierre GUILLON – et je pense qu'il ne faut pas ménager nos forces pour que ce pôle finisse par aboutir – autant il n'annule pas la très belle décision qui a été prise de labelliser TEAM en pôle d'excellence. Cela me paraît, au contraire, être un très beau signe qui est donné de la préoccupation d'un État, qui prend en considération les questions que porte ce pôle. Je suis très heureux de cela aussi. Je crois que nous pouvons allier ces questions de façon harmonieuse.

De la même manière, je vais faire un parallèle qui rentre, pour moi – mais c'est un long débat – dans la définition du développement durable : la crise que nous vivons aujourd'hui, pas sous cette forme aussi brutale, au moment où les banques s'effondrent brutalement, comme un château de cartes, en l'espace d'une journée, mais cette crise a été longuement crainte et dénoncée par nombre d'entre nous, au fil des décennies qui viennent de s'écouler. Il s'agit de la crise du financier devant l'économie, quand le financier passe devant l'économie. Je sais à qui je parle en évoquant, dans le Nord – Pas-de-Calais, les responsables économiques. Ces derniers, pour l'essentiel, gardent la préoccupation de l'économie, c'est-à-dire de la place de l'homme au cœur du développement économique, mais lorsque la diminution financière, comme le monde nous le montre aujourd'hui, passe devant la dimension économique, nous constatons les désastres auxquels nous parvenons. Nous avons dit dans le mandat dernier, avec Myriam

d'ailleurs, et quelques autres ont partagé cette analyse, que l'économie sociale et solidaire apportait des éléments tout à fait importants de réponse à la question de l'économie classique, au sens simple du terme. En d'autres termes, c'est un modèle de développement, qui nous rappelle à quel point, à la fois, la place du territoire, les enjeux du territoire, la capacité de la production locale, la place de l'homme au cœur du dispositif économique, est une question essentielle de la question économique.

En parallèle à ce qui avait été dit tout à l'heure sur la question propre de l'emploi, le message était de dire que, s'agissant de ceux qui ont agi depuis longtemps dans ces questions, et nous sommes quelques-uns, nombreux même, une forme de trace peut être regardée et un message est passé à l'économie tout entière. Je pense qu'il faut prendre en considération l'ensemble de ces questions, cela fait partie du débat d'aujourd'hui, qui est au cœur de nos préoccupations, avec les nuances que les uns et les autres peuvent apporter. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme CAU.- Merci, Pierre de SAINTIGNON. Je pense qu'aujourd'hui, le fait de ne pas tenir compte de la réalité d'une situation qui est l'épuisement, à terme, des ressources fossiles et d'une économie qui devra de plus en plus être décarbonée, c'est plutôt aller dans le mur. Je pense que les entreprises qui sont performantes et anticipatrices tiendront compte de cette situation à long terme. Je pense aussi que réduire le développement durable à la question des énergies renouvelables, aussi importante soit-elle, est une vision qui, en revanche, est caricaturale. Le développement durable est une chance pour les entreprises qui sauront prendre en compte la finitude des ressources et l'économie décarbonée vers lesquelles nous devons de plus en plus aller. Celles qui seront le plus tôt dans ces champs-là seront les plus performantes pour demain.

Sur les questions d'éthique et de morale, je pense qu'il n'y a pas d'éthique ou de morale automatique, ni dans l'économie, ni dans aucun autre cercle. La financiarisation de l'économie dont a parlé Pierre de SAINTIGNON a bien montré les errements dans lesquels la crise – dont nous ne sortons pas encore – nous a plongés. Je voudrais, au contraire, saluer la labellisation du pôle de compétitivité TEAM, parce que, justement, il faut le regarder à l'échelle régionale. Il faut tout de même rappeler que nous sommes la région de France qui a presque la moitié des friches industrielles sur son territoire ; Elle est confrontée en continu, dans toutes les agglomérations, avec des problèmes de sols pollués. Dès qu'il s'agit de retourner la ville et de refaire de la ville renouvelée, nous sommes confrontés à ces difficultés de sols pollués. Quand nous voulons requalifier les canaux, en faire des éléments

d'attractivité, nous sommes confrontés au problème des sédiments pollués par les métaux lourds. Nous avons une longueur d'avance, mais nous avons aussi un énorme besoin pour nous-mêmes, pour nos territoires. Je pense que la prise en compte de l'économie doit être aussi générale. La question de l'aménagement du territoire passe aussi par ces choses-là. C'est donc une grande chance d'avoir labellisé le pôle TEAM sur notre région et nous en sommes très fiers.

M. DE SAINTIGNON.- Je partage ce point de vue. Monsieur STUSSI.

M. STUSSI.- Merci, Monsieur le Président. J'ai quelques commentaires sur ce document « stratégie régionale de l'innovation ». Je crois qu'il faut bien mesurer la portée de ce document. C'est d'abord une référence, pour nous, acteurs publics. C'est également une référence pour les acteurs économiques de cette région, d'avoir une sorte de feuille de route, tracée sur des domaines d'activités stratégiques. Je rappelle qu'il y en a onze, dont trois sont considérés comme étant d'importance européenne, ou en tout cas qui doivent nous placer en tête de peloton. Ce document de référence est aussi un instrument de mobilisation autour du financement de l'innovation, autour de l'organisation du soutien à l'innovation, autour de l'accompagnement du développement des PME pour qu'elles grossissent en innovant, ce qui est tout l'enjeu du plan 2000 PME. Enfin, ce document est une référence non seulement interne pour les acteurs du Nord – Pas-de-Calais, mais c'est aussi, en quelque sorte, notre porte-drapeau par rapport à un certain nombre de compétences, aussi bien scientifiques, technologiques qu'économiques, que nous devons valoriser vis-à-vis d'autres territoires nationaux, bien sûr, mais à l'échelle plus généralement européenne.

J'ajouterai qu'au travers de cette référence que nous avons maintenant, de cette feuille de route, nous sommes d'autant plus forts à nous inscrire dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Je confirme que nous préférons l'appellation « programme d'investissement d'avenir » à « grand emprunt ». L'objectif est de travailler sur des investissements d'avenir à forte valeur ajoutée, en termes de rentabilité socio-économique. Le terme « grand emprunt » appelle peut-être trop la dette, mais fondamentalement, c'est d'abord le concept d'investissement à long terme qui est derrière cela. Au travers de cette feuille de route de la stratégie régionale de l'innovation, nous pouvons placer nos billes, faire valoir au commissariat général à l'investissement que nous avons des domaines d'excellence que nous souhaitons collectivement défendre. Je pense en particulier aux trois domaines d'activité stratégique : transports ferroviaires et intermodalité, commerce du futur et le lien entre

alimentation, nutrition et santé.

Nous avons un certain nombre de projets structurants dans ces trois domaines. Le premier, l'Institut Européen de Recherche Technologique sur les Infrastructures Ferroviaires (le IERTIF), est un projet fondamental pour la région. Ce sera la réunion, d'une part, de compétences scientifiques, qui existent dans la région, mais aussi dans d'autres régions françaises – il ne faut pas se limiter au seul Nord – Pas-de-Calais – et, d'autre part, d'un centre d'essais performant pour tester les infrastructures ferroviaires. Je nous appelle, collectivement, à nous pencher de très près sur ce projet, dont les briques ne sont encore pas tout à fait ajustées entre elles. Je préfère le dire et je pense que nous prendrons l'initiative de rassembler tous les acteurs de ce projet.

Dans le domaine du commerce du futur, nous avons un boulevard avec la ligne du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), consacré aux usages numériques innovants. C'est là que nous pouvons réinventer toute la chaîne de distribution, du producteur au consommateur final, en passant par toute la chaîne logistique qu'il faut optimiser en utilisant massivement les TIC. C'est un enjeu économique, mais aussi écologique. D'ailleurs, nous pouvons faire un parallèle avec des réflexions à conduire sur la ville durable de demain.

Dans le domaine de la nutrition et de la santé, vous avez évoqué, Monsieur le Président du PRES, le projet d'institut hospitalo-universitaire consacré à la médecine personnalisée. Mais derrière ce projet, il y a les maladies métaboliques qui sont liées aussi, parfois, à des dysfonctionnements en termes de digestion et donc de nutrition. Nous devons soutenir ce projet. J'ajoute aussi qu'il me semblerait utile – et je m'en suis entretenu avec le directeur général du CHRU de Lille – de soutenir un projet de cohorte, c'est-à-dire une analyse à très long terme d'une population importante, pour analyser les déterminantes santé, et en particulier le lien entre santé et nutrition.

Derrière ce document, en apparence technique, il y a beaucoup d'enjeux. J'ai un regret quand même quant aux groupes de travail qui se sont réunis sous l'égide technique de NFID (Nord France Innovation Développement) : chacun des domaines d'activité stratégiques, trois fois, c'est quand même beaucoup, une forte densité. Ces domaines mêlent trop peu, à mon avis, les entreprises elles-mêmes. Il y a des représentants des entreprises, des têtes de réseaux – c'est une remarque générale, d'ailleurs, qui a été faite à d'autres occasions ce matin – et je pense qu'il faudrait vraiment travailler sur le lien avec l'entreprise elle-même. Je sais bien que les chefs d'entreprises – sans doute Monsieur le Président ne me

démentira pas – sont occupés à bien d'autres choses, mais ce lien entre entreprises elles-mêmes et acteurs du monde de la recherche en particulier, qui est un des enjeux du PRES Valo, est tout à fait essentiel.

Je note que le document de stratégie fait une proposition très concrète dans ce domaine, qui est d'établir ce qui est nommé des passerelles innovation, c'est-à-dire de créer des lieux très opérationnels, très concrets de rencontres entre les laboratoires et les entreprises. Je crois qu'il faut vraiment travailler à cela à l'échelle régionale et territoriale, parce que le rapprochement entre les compétences scientifiques d'un côté et les attentes des entreprises de l'autre est tout sauf évident. Les entreprises ont des difficultés à formaliser leurs attentes et les scientifiques n'ont pas forcément connaissance des appétences et des demandes du marché et des entreprises. Je crois que c'est un axe de progrès encore dans ce domaine, mais pour un travail qui a bien avancé depuis un an, et je m'en félicite.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous passons au point suivant. Je propose que nous abordions l'international, en donnant la parole à Didier DECOUIGNY, dans un premier temps, quelques minutes, puis d'ouvrir le débat.

M. DECOUIGNY.- Merci, Monsieur le Président. Un point d'actualité autour de quatre axes, dont le premier axe s'articule autour de la promotion, de la prospection et de la recherche d'investisseurs. Le dispositif est désormais organisé autour d'une agence régionale qui est rénovée, NFX, qui est fédératrice et élargie, et qui est surtout en prise directe avec les quatre grands territoires de la région. Ces derniers sont désormais présents dans les instances statutaires de cette structure, sachant que cette réorganisation s'est articulée autour d'une approche désormais sectorielle et en lien étroit avec l'ensemble des pôles d'excellence et des pôles de compétitivité.

Pour ce qui concerne le deuxième axe, la coopération économique décentralisée, un marché a été lancé en 2010 pour alimenter de manière pérenne, structurée et lisible le volet économique de la coopération décentralisée, au travers d'une double volonté : celle de consolider des actions sur les zones de coopération actuelles et également de travailler à l'ouverture de zones partenariales pour notre région.

Pour ce qui concerne la communication économique à l'international, l'actualité est marquée par deux événements. Dans un premier temps, la semaine de l'international aura lieu du 8 au 18 juin prochain, avec le démarrage à travers une conférence inaugurale sur la thématique de « la Méditerranée, une croissance partagée », qui se tiendra le 8 juin à 16 heures, dans cet auditorium. Un

deuxième grand moment marquera cette communication économique à l'international, c'est l'ouverture du ProjectCenter, qui est l'outil multimédia de marketing territorial et qui sera opérationnel et inauguré le 22 octobre prochain.

Pour ce qui concerne le dernier axe, l'appui à l'internationalisation des entreprises, il s'agit d'une nouvelle politique internationale qui a été mise en place en 2007, en partenariat avec le réseau consulaire, les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité, mais également OSEO et, plus récemment, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Pour cet accompagnement, la région s'appuie sur la CCI International et sur une convention pluriannuelle 2007 – 2010, qui s'articule annuellement autour d'un plan d'actions que nous travaillons régulièrement avec l'ensemble des pôles, qui viennent se greffer à toute cette dynamique internationale.

Peut-être un petit coup de zoom sur un point, qui est le fait qu'aujourd'hui nous sommes dans une phase d'évaluation de ce programme, afin de vérifier l'adéquation du dispositif avec les objectifs que nous nous étions fixés et les objectifs recherchés et atteints. Au niveau de l'évaluation, rapidement, trois phases : la première, qui a eu pour objet de caractériser le fonctionnement du dispositif ; la seconde d'estimer et de qualifier les impacts du dispositif ; et la troisième d'identifier les améliorations à apporter, notamment en s'appuyant sur un certain nombre d'expériences en France, mais également à l'étranger. Pour cela, les travaux ont été menés par le cabinet IDEAT¹⁴ et encadrés par un comité de pilotage, qui réunissait bien évidemment les partenaires du dispositif, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie via la CCI International, les pôles d'excellence et de compétitivité.

Les constats positifs de cette évaluation : l'évaluation, dans un premier temps, a permis de vérifier que les objectifs opérationnels fixés ont bien été atteints. La gamme de services proposés pour accompagner les entreprises est suffisamment étendue et répond aux différents niveaux de maturité des entreprises. L'enquête, qui a été réalisée auprès des sociétés qui ont bénéficié de cet accompagnement, relève un niveau de satisfaction élevé. Une analyse également laisse apparaître un point important : une évolution plus favorable du poids de l'exportation dans le chiffre d'affaires des entreprises qui sont accompagnées dans ce dispositif. Néanmoins, il y a des marges de progression, puisque l'évaluation souligne des possibilités de progression. Certains secteurs sont moins présents que d'autres à

¹⁴ IDEAT : Institut d'Esthétique des arts et technologies

l'international, et le potentiel d'entreprises peut également être encore mieux exploité et mobilisé. Trois chiffres pour illustrer ces propos : nous sommes effectivement la troisième région exportatrice de France, mais il faut tout de même savoir que 33 % des exportations dans notre région sont réalisées par cinq entreprises. Il faut également savoir que 52 % des exportations sont réalisées sur cinq pays, et bien souvent des pays limitrophes, ce qui nous laisse une marge de progression relativement importante par rapport à tout ce dispositif engagé.

Parmi les propositions d'amélioration du dispositif, nous avons trois propositions : il convient de mieux cibler et de mieux flécher les entreprises à potentiel d'internationalisation, de mieux les référencer, de mieux les répertorier. Il convient désormais de travailler sur une logique davantage de parcours, avec un principe de qualification des entreprises à l'exportation, par exemple autour de cinq groupes, reprenant au premier groupe les primes aux exportateurs et, en allant vers le cinquième groupe, des sociétés qui sont beaucoup plus férues à l'international. Il s'agit enfin de renforcer l'appui opérationnel à l'accompagnement des entreprises, notamment après la participation à des salons à l'international.

Nous allons travailler à la mise en place de cette nouvelle convention, qui se terminera en 2010, mais pour la prochaine, nous allons travailler à partir de ce mois, et notamment au mois de septembre. Nous travaillerons avec l'ensemble des partenaires, dont l'opérateur principal, bien évidemment, la CCI International, mais également avec l'ensemble des pôles d'excellence et de compétitivité, qui sont aujourd'hui des partenaires actifs au sein de cette programmation et de ce dispositif mis en place par les partenaires de l'espace international. Voilà, Monsieur le Président.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup pour votre intervention. J'ajoute que – cela a été dit, mais j'enfonce ce clou – nous avons restructuré NFX. Je remercie Léonce-Michel DEPREZ d'avoir accepté d'en prendre la présidence, avec une belle énergie. Nous avons eu une première réunion il y a deux jours, où, enfin, tous les acteurs du développement économique à l'international, tous les acteurs de la prospection à l'international – le grand et le petit international, c'est-à-dire l'international de proximité comme l'international très lointain – qui avaient l'habitude de travailler dans leur coin, là où ils sont, avec leur logique – bien d'ailleurs, je n'ai pas de critique particulière à émettre – étaient enfin autour de la table pour constituer ce groupe. Je n'ose pas dire « ce directoire », j'ai gommé ce terme de mon langage sur ce plan-là, Monsieur BRUNEEL. Ce groupe de développeurs à l'international, de prospecteurs, a été constitué pour que la prospection à l'échelon régional se fasse ensemble, renvoyant

naturellement chacun à ses spécificités. Les territoires ont un rôle majeur dans l'effort de prospection et d'internalisation de l'économie. Il n'est pas question, si peu que ce soit, de les brider et encore moins de mettre des interdictions sur ce débat.

Nous voulions, à l'image du Schéma Régional de Développement Économique, créer la transparence, le débat collectif, l'élaboration commune à partir d'un diagnostic qui est une vision partagée. Finalement, nous voyons qu'au fur et à mesure que nous avançons dans cette séance de reprise, à chaque fois que nous prenons un thème, nous retombons sur une logique permanente, implacable, régulière, qui est de travailler ensemble. Cela ne veut pas dire que nous faisons tous la même chose, cela veut simplement dire que nous partageons des points de vue, et qu'à partir de cela, nous allons essayer de nous donner des missions et des objectifs. C'est vrai aussi à l'international.

Je dois dire que j'étais tout à fait conforté, rassuré, par la séance de l'autre jour d'NFX qui commence à ressembler à cette instance internationale que j'ai rêvée depuis douze ans, comme quoi tout arrive. Là, j'ai le sentiment que toutes les parties prenantes sont autour de la table pour assurer une prospection à l'international, intelligente et puissante. De plus, je crois que nous avons trouvé un patron de cette plateforme de bonne qualité, celui que nous appelions de nos vœux depuis très longtemps. Peut-être un commentaire sur le sujet, puis ouvrir sur la semaine à l'international, Léonce ?

M. DEPREZ.- Très brièvement, NFX se veut un rôle de consolidation de l'action de prospection à l'extérieur. Effectivement, la réunion de la semaine dernière a commencé à faire prendre la mayonnaise régionale parmi les agences de développement, parce que l'objectif est effectivement de coordonner et de mutualiser au maximum l'action de prospection à l'international, et également de définir une image de la région à l'international. Je le dis pour deux raisons : la première, c'est qu'il est plus facile de vendre une marque, « Lille, région Nord de France », pour attirer les investisseurs. Deuxièmement, c'est plus facile aussi pour les entreprises qui exportent de vendre leurs produits, par le fait d'être identifiées à cette marque. Il y a donc une double action, qui permet d'avoir une meilleure synergie entre la CCI International et NFX.

Concernant la CCI International, je serai très bref aussi, avant de parler de la semaine à l'international. Pour les nouveaux élus régionaux, c'est une mutualisation également de toute l'action d'accompagnement des entreprises à l'export du réseau consulaire du Nord – Pas-de-Calais. Nous avons mis cinq ans à le construire avec, à l'origine, mon prédécesseur Patrick VAN DEN SCHRIECK.

Il a été ensuite conforté avec le Conseil Régional. C'est un programme de 6 millions d'€ de chiffre d'affaires par an, 40 collaborateurs, dirigés par M. Stéphane BOSSAVIT, ici présent. Ce programme a permis d'organiser d'une façon professionnelle l'accompagnement des entreprises à l'international, premièrement en couvrant la totalité des territoires à l'export (l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et, bien sûr, l'Europe), et deuxièmement en le maillant avec les secteurs professionnels, avec les filières professionnelles, les pôles de compétitivité. C'était ce qui manquait. Maintenant, le lien est fait, ce qui fait que nous avons des spécialistes filière, des spécialistes terrain, permettant de rendre plus efficace la politique d'accompagnement de ces entreprises.

Nous avons fait une première évaluation. Je souhaiterais que, par la suite, nous fassions des analyses plus fines en matière d'analyse des statistiques des douanes. Parce que l'objectif est évidemment de faire accéder nos PME et PMI à l'international. C'est bien cela l'objectif de la CCI International, sachant que les grands groupes internationaux n'ont pas besoin de la CCI International. En revanche, les PME et les entreprises de 50 à 100 salariés ne sont pas suffisamment structurées ou n'ont pas suffisamment de moyens pour accéder à ces marchés. Tout notre objectif est donc de permettre à ces entreprises, avec des moyens subventionnés, d'accéder à ces marchés en les faisant participer à des salons, à l'opération de Shanghai par exemple, ou en leur permettant d'organiser des rencontres B to B.

Nous avons eu beaucoup de satisfaction dans cette affaire, parce que cela a été une construction mutuelle avec le Conseil Régional, mutuelle aussi avec l'État par l'intermédiaire d'UBIFRANCE et de la COFACE, Mme HIDRA*, qui est venue déjà deux fois. Nous avons été cités. Un député est venu faire un audit et a trouvé le sujet excellent, le député BACQUET. Pierre-Antoine GAILLY, le président des chambres de commerce françaises à l'extérieur, est venu aussi. Nous sommes un exemple national. C'est beau de le dire et il faut parfois être fier de son pays. Je suis donc fier de le dire : nous sommes référencés au niveau national comme exemple à montrer aux autres régions qui n'ont pas encore entamé cette démarche.

Je vais parler maintenant de la semaine à l'international. C'est une deuxième édition. Nous avons, je dirais, deux thèmes principaux : le premier est la Méditerranée, puisque le Maghreb, le pourtour méditerranéen, est un secteur qui porte beaucoup de croissance, surtout sur le versant africain. Il faut donc d'ailleurs orienter davantage notre action à l'international sur les pays émergents – je l'ai

dit ce matin devant la presse. Monsieur GUIGOU, ancien patron de la DATAR et président d'IPEMED, viendra inaugurer notre semaine à l'international. Nous organisons également une semaine d'accompagnement d'entreprises au Maroc du 14 au 18 juin, et 30 PME viendront. Ensuite, qu'est-ce que la semaine à l'international ? C'est toute une action de pédagogie que nous faisons auprès de nos PME et PMI. Nous organisons environ quatre journées, où 450 rendez-vous sont programmés : une journée à Dunkerque, le 9 juin, avec un focus Europe ; une journée à Valenciennes, le 9 juin, sur l'Europe centrale et orientale, le 10 juin à Béthune avec les marchés africains du Proche et du Moyen Orient, et le 11 juin à l'espace international, avec un focus grand export.

Ensuite nous organiserons, dans le cadre de cette semaine, un grand prix VIE. Vous savez que, là aussi, nous avons pu mesurer l'effort qui a été fait au niveau de la CCI International, puisque nous avons maintenant quelque 230 VIE, alors qu'il y a un an, nous étions à 130. Il y a donc une belle progression. Les VIE, ce sont les volontaires à l'international en entreprise. Cela ouvre des portes à nos jeunes, parce que ces VIE, qui sont des CDD, se traduisent très souvent en CDI. C'est surtout une porte d'entrée à l'international pour nos jeunes. J'insiste également sur le fait que nous avons intégré European Enterprise Network au sein de la chambre régionale : c'est une structure européenne pour permettre aux entreprises de bien connaître les contraintes juridiques et administratives des pays vers lesquels nous exportons en Europe.

M. DE SAINTIGNON.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez la parole : qui souhaite s'exprimer ? Non ? Si vous avez des regrets, vous reprendrez dans le débat suivant, tout s'enchaîne, tout est cohérent.

Je propose que nous ouvrons la question des deux nouveaux pôles d'excellence en donnant la parole à Pierre MOREAU à l'instant sur le BTP. Ce pôle d'excellence a déjà été présenté dans le mandat précédent du Schéma Régional de Développement Économique, mais il y avait quelques ajustements à faire sur ce pôle, qui sont faits. Maintenant, nous sommes dans la phase conclusive. Pierre, tu as la parole.

M. MOREAU.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, les travaux de préfiguration ont démarré dès 2006 avec la mission d'enquête BTP et commande publique. Les conclusions ont été présentées et validées en conférence permanente du Schéma Régional en juin 2008. Ce travail collectif, réunissant la profession, les organismes de formation et les

institutionnels, a grandement facilité des travaux de préparation à la préparation de ce jour, puisqu'il s'agissait en fait des mêmes actions. Petit aparté, Monsieur le Président : j'ai été interrogé par les participants à la mission sur le suivi des préconisations. Si le pôle d'excellence, bien sûr, est validé ce jour, la mission d'enquête sera partie prenante du pôle d'excellence et s'efforcera de répondre aux attentes des partenaires. Bref, de ce travail, nous avons pu identifier les enjeux stratégiques de la filière, ses attentes et ses besoins, définir la finalité, le fonctionnement et les domaines d'actions stratégiques du pôle d'excellence régionale. Ce travail a été conduit collectivement, en tenant compte des initiatives régionales existantes, et notamment la présence du pôle d'excellence éco-activités, validé en juin dernier, dont le siège se trouve à Loos-en-Gohelle. La Fédération Française du Bâtiment a, pour sa part, mis en place le projet Villavenir.

Le pôle d'excellence régional s'est constitué à partir des attentes et besoins formulés par les acteurs, des enjeux spécifiques de la filière BTP et sur des outils structurants en région et des enjeux spécifiques de la filière. Parmi ces outils régionaux, la recherche amont avec le pôle régional de valorisation de l'ingénierie urbaine et de l'habitat, qui regroupe les universités de l'Artois, Lille 1, Valenciennes et l'École des Mines de Douai, mais aussi le PRES. J'ai bien noté tout à l'heure que le PRES jouerait un rôle important dans l'innovation de l'avenir. Le développement technologique avec le CREPIM¹⁵, laboratoire de recherche sur l'ignifugation et la cinétique des combustions qui se trouve sur le campus de Bruay, et le CRITT M2A¹⁶, notamment dans sa composante acoustique. Le pôle va donc s'articuler sur trois domaines d'actions stratégiques : la recherche amont, le développement technologique, le développement des territoires et des entreprises. Vous voyez, Monsieur le Président, que le pôle rejoint la préoccupation que vous avez exprimée précédemment en matière de recherche.

La recherche amont : sur le premier domaine d'action du pôle, qui est la recherche BTP, nous allons nous appuyer sur le programme régional de valorisation de l'ingénierie urbaine et de l'habitat. Vous voyez à l'écran la méthode qui va être mise en place. À travers des thématiques prioritaires, aujourd'hui au nombre de trois, le génie civil et urbain, les géo-matériaux et géo-environnements – je vous rappelle que le contenu de ces trois thématiques se trouve dans le document qui vous a été remis –

¹⁵ CREPIM : Centre de Recherche et d'Etude pour les procédés d'ignifugation des matériaux

¹⁶ CRITT M2A : Centre Régional Innovation Transfert Technologie

il se décline par des sujets de recherche applicative et par des projets collaboratifs innovants. Le pôle valorisera les travaux de recherche et mènera des animations spécifiques afin de faire émerger des projets collaboratifs innovants.

Concernant le développement technologique, vous voyez s'afficher les thématiques retenues en matière de recherche et développement, et les domaines d'intervention correspondants. L'objectif est d'organiser une palette de services qui permettra d'aider les entreprises à développer de nouveaux produits et matériaux, de les aider à franchir les barrières réglementaires et d'accélérer la mise sur le marché de leurs produits et des nouveaux matériaux.

Le troisième domaine d'intervention du pôle est le développement des entreprises et des territoires, avec un zoom sur la dimension « développement des entreprises », le développement des entreprises dans sa dimension. Le pôle d'excellence répondra aux attentes des entreprises et les aidera à anticiper de nouveaux besoins à partir d'actions collectives. La liste des exemples affichée est une synthèse établie à partir de l'expression des professionnels. J'ai bien dit synthèse. Nous nous efforcerons, bien entendu, d'être attentifs à toutes les préoccupations qui pourraient être exprimées au fil de l'eau et des travaux.

La dimension des territoires : à la demande des territoires, le pôle BTP mettra en place une organisation afin de les aider à mener des projets de développement économique touchant la filière BTP. Ici aussi, il s'agit d'une synthèse des attentes et des besoins exprimés. Je souhaite insister sur le fait que la dimension territoire est une caractéristique forte du pôle d'excellence. Les initiatives émanant des collectivités y sont multiples et diversifiées, le poids de la commande publique y est plus que significatif. Au travers de cette dimension territoriale, il appartiendra au pôle de savoir conduire des actions expérimentales, avec l'objectif de les rendre modélisables et reproductibles en région, chaque fois que cela sera possible.

Quelques éléments sur la gouvernance du pôle : c'est un schéma de principe de l'organisation de la gouvernance qui vous est proposé. Y seront associés tous ceux qui souhaiteront apporter leur pierre à l'édifice et développer des actions, en prenant en charge le pilotage de projets dans leurs diversités. Le pôle aura à assurer la lisibilité de l'ensemble du dispositif, tant pour les financeurs que pour les acteurs de la filière. Le pôle aura à veiller à l'exercice de la complémentarité et de la transversalité avec les autres pôles.

La prochaine étape sera la structuration de la gouvernance. Elle se fera au cours du second semestre 2010. Elle s'accompagnera de la mise en place du groupe projet et de la mise en place des outils propres à la gouvernance : communication, portail, etc.

Voilà, Monsieur le Président, le rendu de notre travail collectif. Je voudrais, ici, remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, par leur présence et leurs conseils, ont permis de vous présenter ce projet aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

M. DE SAINTIGNON.- Merci, Monsieur MOREAU, pour la clarté de votre intervention. Vous avez tous reçu les documents en temps et en heure. Nous avons bénéficié de l'exposé très synthétique de Pierre MOREAU à l'instant, qui réprecise à la fois les dangers du pôle, son organisation, sa gouvernance. Je prends donc vos remarques, approbations ou désapprobations, remarques complémentaires, car vous avez compris que nous étions dans l'avant-dernière étape du lancement du pôle. La dernière, ce seront les instances de la région, qui voteront, et l'affaire sera lancée. Y a-t-il des remarques particulières ? Avez-vous des formulations ? Monsieur STUSSI.

M. STUSSI.- Oui, j'ai une suggestion. Vous savez que se prépare un projet d'institut français des matériaux agro-sourcés, autour de Roquette, du CREPIB à Bruay-La-Buisière et de l'institut Chevreul de Lille 1. Il me semble qu'il peut y avoir des liens très intéressants en termes d'utilisation de matériaux de construction d'origine végétale – c'est le terme agro-sourcés – et je ne sais pas si vous avez déjà engagé des pourparlers, des liens avec les acteurs de ce projet, mais je crois que cela mériterait d'être fait.

M. DE SAINTIGNON.- Pierre MOREAU.

M. MOREAU.- Oui, Monsieur le Préfet, les contacts sont plus qu'avancés, puisque nous développons un laboratoire qui a pour nom – pour l'instant – CREPIB. Ce laboratoire de recherche aura deux missions essentielles : tout d'abord, l'amélioration des performances des matériaux qui ont été développés aujourd'hui par les chercheurs de chez Roquette, à savoir toute cette matière que nous trouvons aujourd'hui dans les matières plastiques à partir des énergies fossiles, à savoir, les polyéthylènes, polypropylènes, polyesters, polyuréthane, etc. Il s'agit donc aujourd'hui de les formaliser chimiquement pour qu'elles répondent aux caractéristiques des cahiers des charges qui sont adressés aux entreprises, ce qui est le premier travail.

Le second travail est, dans ce laboratoire, de disposer des moyens pour effectuer des essais,

d'effectuer également du prototypage rapide pour permettre aux entreprises, PME, PMI, voire même plus grandes, de mettre en œuvre ces matériaux, d'apprendre à les maîtriser dans un environnement qui est le nôtre. Ce laboratoire devrait être opérationnel au premier semestre 2012. Nous y travaillons donc en étroite collaboration avec les ingénieurs de chez Roquette, M. SERPELLONI notamment.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas de remarque. Sachez que le pôle va faire l'objet d'un examen par la commission économique, cet après-midi, du Conseil Régional. Et s'il reçoit le feu vert de cette commission, il sera présenté à la commission permanente de la région le 28 juin.

M. MOREAU.- Je souligne également l'investissement très fort de la Région dans le développement de ce laboratoire. Il nous a toujours accompagnés, sans jamais faillir.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup. Le deuxième pôle d'excellence étudié ce matin, le pôle ubiquitaire, nous est présenté dans un premier temps par Pascal LARDEUR, Directeur de l'action économique. La présentation sera complétée par Mongi ZIDI, que je salue chaleureusement. Au-delà d'être le patron emblématique d'Archimed, petite start-up créée par un jeune, un jour, avec une petite aide de 1 000 € de la Ville – je m'en souviens – et qui est devenue une grande référence économique dans ce domaine, Mongi ZIDI est là aujourd'hui parce qu'il est le président du pôle régional numérique. Il donnera donc son commentaire dans la foulée.

M. LARDEUR.- Vous l'avez compris, ce n'est pas moi le spécialiste. Des spécialistes sont ici dans la salle et vous éclaireront par des illustrations tout à l'heure. Néanmoins, le pôle ubiquitaire concerne bien une définition, mais je ne vais pas vous faire l'encyclopédie, puisque vous l'aviez dans vos documents. Je vous rappellerai simplement que nous sommes sur les technologies sans contact, de l'Internet du futur, qui sera aussi synonyme d'activité commerciale, sociale, récréative, culturelle. Nous pourrions prendre quelques exemples tout à l'heure, mais nous pourrions d'ores et déjà citer le paiement par le téléphone, l'accessibilité interopérable aux transports ou le péage satellitaire des camions qui traversent la région. Voilà quelques exemples qui vous illustrent ce que nous pouvons entendre derrière le mot ubiquitaire.

La méthodologie mise en œuvre respecte le pôle d'excellence, à savoir une stratégie, une animation claire, une gouvernance, des services et des entreprises régionales. Tout ceci a également été

initié dès le mois de novembre 2009 au sein de la stratégie régionale de l'innovation. Nous sommes donc parvenus, aujourd'hui, à vous proposer tout cela grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, et ils sont aujourd'hui très nombreux dans la région. Il vient d'être évoqué le pôle régional numérique, mais nous pourrions également citer les laboratoires Euratechnologies, les institutionnels, le pôle image, le PICOM, autant de personnes qui ont travaillé du mois d'avril jusqu'au mois de mai, à la fois sur la problématique de développement des PME dans le domaine de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes, et sur le positionnement de ce pôle. En effet, là aussi, ce pôle touche à bon nombre de domaines.

Cette stratégie est relativement ambitieuse puisqu'il s'agit de positionner le Nord – Pas-de-Calais comme la première ou une des premières régions en Europe à développer ce champ nouveau de l'Internet du futur, à la fois en permettant l'accès à tous et à toutes d'une mobilité à l'Internet, des services qui seront contextualisés, mais illustrés tout à l'heure. Sachez qu'il y a aujourd'hui 1 000 chercheurs dans ce domaine de l'intelligence ambiante.

Ensuite, en termes de programme, les principaux axes de travail seront de trouver à se démarquer, également, des autres régions, de manière à ce que nous ayons un avantage compétitif. Il conviendra de faire en sorte qu'il y ait une forte visibilité dans les domaines d'usage de l'Internet du futur, en valorisant davantage la recherche et l'innovation et en créant des actions collectives, des « Creative Group », pour imaginer les usages de demain de cet Internet, mais aussi dans les domaines comme la sécurité, la sûreté. Il faut également citer le fait de constituer un cluster régional, puisque tout cela peut aussi déboucher sur un projet structurant au plan régional, en favorisant la coordination des acteurs, les compétences nouvelles des salariés, et donc des services de formation, de recherche et d'innovation, ainsi que l'adaptabilité au sein des entreprises régionales.

Cette animation sera confiée à Euratechnologies, comme bannière régionale, étant donné que cela donne une forte visibilité, à l'étranger notamment, puisque nous avons évoqué l'international et la recherche d'investisseurs. Derrière cela, il y aura la nécessité, bien évidemment, de concentrer à la fois des services de recherches, des centres techniques, des centres de transfert technologique, de la formation et une très bonne visibilité internationale. Euratechnologies accueille déjà des laboratoires, un certain nombre d'entreprises et, dernièrement, puisque cela avait été créé aussi à l'initiative régionale, EURARFID, qui est aujourd'hui au sein d'Euratechnologies. Ensuite, il conviendra de faire

référence à une plateforme internationale, avec des relations entre entreprises avec Stanford, dans tout ce qui concerne le management de l'innovation.

La gouvernance sera, elle aussi, très ouverte puisque nous retrouverons, là encore, l'ensemble des institutionnels, des opérateurs, mais aussi et surtout les représentants des entreprises qui vont s'exprimer juste après. Le but est bien de favoriser la coordination des acteurs, la complémentarité des actions et, bien évidemment, de prendre en compte la problématique environnementale dans ces domaines. Je passe tout de suite la parole à Mongi ZIDI.

M. ZIDI.- Merci. Le hasard a fait que la naissance du pôle ubiquitaire et celui du BTP ont eu lieu en même temps. Pourtant, il y a un lien parce que, à la suite d'une visite en voyage d'étude que nous avons faite avec PICOM au Japon, nous sommes allés voir le commerce du futur. Et nous avons découvert que dans le BTP aussi, il y a un lien avec l'innovation, par le fait d'intégrer des capteurs et des éléments pour faciliter la démarche, faciliter l'orientation, la géolocalisation, notamment pour les personnes handicapées. Même au sein de BTP, vous voyez que nous pouvons retrouver l'aspect ubiquitaire. Je souhaiterais expliquer comment la filière numérique a saisi cette opportunité et pourquoi elle retrouve, au sein de ce projet ambitieux d'un pôle ubiquitaire, un avantage et une opportunité, vraiment, qui peut nous distinguer et nous donner un avantage concurrentiel par rapport à d'autres villes et d'autres pays.

La première chose que je souhaite dire est que, déjà, tous les clusters sont réunis, que nous retrouvons au sein de la région. Nous retrouvons aujourd'hui, au sein d'Euratechnologies, le centre d'innovation des technologies sans contact, qui a vraiment pris place. Maintenant, nous avons beaucoup d'éléments innovants dans ce centre et les entreprises et laboratoires de recherche participent pour innover et trouver des projets. L'INRIA, qui a également pris place à Euratechnologies par des approches théoriques et pratiques en même temps, nous donne vraiment confiance dans le fait que, finalement, nous voyons que nous ne partons pas seuls et que ce n'est pas un projet qui ne restera qu'un nom.

Le deuxième élément serait de souligner que, grâce à des projets innovants et qui nous donnent la possibilité d'être visibles à l'international, le projet ubiquitaire est une bonne opportunité. La filière est fière de participer à ce projet ambitieux pour apporter, comme d'autres filières l'ont fait, 1 % de croissance économique dans un territoire, et beaucoup plus pour nos PME innovantes. J'ai illustré afin

de montrer comment un plan Marshall, des grands projets TIC, où l'EURARFID prendra toute sa place, Euratechnologies, par la bannière internationale, pourraient vraiment nous aider pour que nous soyons vraiment plus performants.

Je vais citer le premier projet qui est la ville numérique, mais nous savons tous que la ville numérique de demain demandera plus d'interactivité entre les élus, la Ville, les citoyens et tous les organes qui travaillent aujourd'hui dans une ville. Cette approche d'une carte de vie quotidienne est une démarche que nous avons effectuée quelques années auparavant. Il s'agit d'intégrer une innovation supplémentaire pour que l'accès, le transport et la sécurité puissent prendre une place importante, où le citoyen pourrait avoir une approche du scénario de « pull », c'est-à-dire que c'est lui-même qui peut « pousser ». La ville peut ainsi « pousser » l'information au bon moment, au moment où le citoyen le demande et pas n'importe comment, notamment pour respecter la tranquillité d'un citoyen, ceci afin de ne délivrer que l'information dont il a besoin. C'est un projet qui a déjà démarré avec la région et tous les acteurs de la filière sont mobilisés pour lancer des grands projets et des appels à projets autour de la ville numérique.

Le transport, cher à notre région, est un domaine sur lequel nous sommes conscients d'avoir une opportunité, surtout avec le TER, de pouvoir profiter du temps de trajet comme un temps d'utilité, sur lequel nous aurions la possibilité de consommer des services, de se former et surtout de collaborer... Pour nous, c'est une belle plateforme sur laquelle sont proposés de nombreux services, que ce soit la carte de paiement, le mobile, la formation des langues, etc. Tous ces espaces peuvent être utilisés et, comme cela, le temps de trajet devient un temps utile. Nous avons une continuité de services, ce que nous appelons la « continuité servicielle », c'est-à-dire qu'il est possible de démarrer une formation ou un e-learning chez soi. Nous pouvons également le continuer dans un TER, en arrivant à l'école, et tous ces aspects peuvent vraiment nous donner une bonne opportunité pour lancer des appels à projets assez ambitieux, où nos PME innovantes auront un terrain d'expérimentation à grandeur réelle.

Je sais que, sur le deuxième projet, la campagne a été très forte sur l'économie de la connaissance. Nous voyons qu'un projet comme le Lens-Louvre peut nous apporter un terrain d'expérimentation d'un très grand niveau où les objets, les œuvres, les sculptures vont interagir avec les visiteurs. Nous avons déjà vu quelques expériences et, aujourd'hui, nous, les PME innovantes, profitons du démarrage d'un projet ambitieux, avec un espace d'expression assez forte pour pouvoir

nous distinguer. C'est comme cela que nous pourrions montrer notre savoir-faire assez important. À ce deuxième projet, je peux associer le projet cher au Président PERCHERON, qui est la bibliothèque. Nous savons que, dans une bibliothèque, l'interactivité est importante avec l'ensemble des livres, de la culture, des CD et des DVD et avec les tags que nous pouvons placer afin que la culture devienne accessible, pas seulement pour les personnes voyantes, mais aussi pour les mal et non-voyants.

Nous sommes très attentifs au troisième grand projet, car nous savons que ce projet nous donnera aussi l'occasion d'annoncer que le savoir-faire de la filière numérique en ubiquitaire peut laisser place à un grand projet d'un grand stade high-tech. L'ensemble des acteurs, que ce soient des PME ou des grands groupes, auront ainsi la possibilité de faire un projet phare qui sera – nous l'espérons – mondial par les technologies et les services que nous pouvons apporter. En effet, nous savons pertinemment que le mobile, la géolocalisation est une approche, parce que nous pouvons être dans un stade et, en même temps, être connectés à d'autres résultats, d'autres stades – parce que certains matchs démarrent en même temps – et à d'autres informations. Pour nous, le BTP pourra beaucoup collaborer dans cette approche, en amont, parce que, une fois que le projet aura été bien pensé, nous n'aurons aucune difficulté par l'interactivité, l'ubiquitaire. C'est donc, pour nous, un beau projet, sur lequel la filière pourra prendre une place importante.

Pour résumer et parler d'un élément important, le e-learning et la formation prendront les espaces numériques de travail, où nous avons besoin de beaucoup d'objets communicants. Quand nous voyons qu'en quelques jours, un million d'iPad ont été vendus, nous pouvons penser que cette approche de mobilité ne va pas s'arrêter. C'est donc à nous de prendre place pour développer les services sur lesquels nous aurons aussi la possibilité d'exporter et d'aller à l'international. En effet, aujourd'hui, l'innovation est dans notre région, la volonté est dans notre région, les entreprises qui ont vraiment envie de faire sont dans notre région, et l'international est un vœu cher. Si nous arrivons à faire tous ces grands projets, à mon avis, avec un cluster assez fort, en étant à Euratechnologies qui est un lieu international, nous aurons toutes les chances de notre côté. Effectivement, avec ces projets, nous saisissons une opportunité vraiment unique pour travailler sur les nouveaux marchés, pour *booster* la compétence interne chez nous, pour finir sur la croissance par des appels à projets concrets et aussi pour pousser l'innovation de nos PME et aller à l'international. Pour nous, c'est assez important. Tous les ingrédients sont là, tout converge. Monsieur le Président, nous vous remercions, parce que, pour

nous, c'est une bonne opportunité pour exprimer notre savoir-faire.

M. DE SAINTIGNON.- C'était une intervention extrêmement riche et intéressante. La seule chose que Mongi ZIDI n'a pas virtualisée est la victoire de Lille en Champions League dans ce nouveau stade très technologique. Nous pourrions le mettre en tant que quatrième objectif de ce grand programme technologique. Philippe PERRAULT.

M. PERRAULT.- Tout d'abord, j'adhère à ce quatrième objectif. Deuxièmement, j'ai simplement une question. Je trouve la démarche tout à fait intéressante, notamment de profiter des temps de transports pour pouvoir effectivement se former, etc. Ma question est : est-il prévu, dans la mise de place de ce pôle d'excellence, un accompagnement, même rapide, de sensibilisation, pour éviter les ruptures sociales avec un certain nombre de populations ? En effet, en quelque sorte, il ne sera pas permis à tout le monde d'accéder à ces technologies importantes, sur lesquelles je suis tout à fait d'accord. Attention donc aux fractures numériques, qui peuvent entraîner des fractures sociales.

M. ZIDI.- Dans le projet ville numérique, tout est pensé parce que nous savons pertinemment qu'il n'y a pas que la génération Facebook qui l'utilisera, mais les autres aussi.

M. DE SAINTIGNON.- J'ajoute que, puisqu'il a été fait allusion à Euratechnologies à plusieurs reprises, Euratechnologies a lancé les premières formations en direction des demandeurs d'emplois et des gens exclus du numérique. Euratechnologies avait un objectif d'établir cette connexion pour ceux qui ont été licenciés ou qui ont agi dans ce domaine et qui ont été décrochés pour plusieurs raisons, avec les ruptures qui s'imposent, mais aussi pour préparer des jeunes qui n'ont pas les qualifications initiales ou aptitudes nécessaires dans ce champ, pour pouvoir jouer dans cette économie, là aussi, tout en gardant l'efficacité à chacun, bien sûr. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame CAU.

Mme CAU.- Dans les axes de ce pôle d'excellence, nous parlons aussi d'acceptabilité des technologies. Je pense que c'est quelque chose qui est important, et il me semble qu'il serait également important de mesurer les impacts sociétaux de ces nouvelles technologies et d'intégrer cette réflexion dans le pôle. L'avis des consommateurs peut parfois être très mitigé face, par exemple, aux caisses à auto-enregistrement, sans présence humaine. Il faut mesurer ces nombreuses considérations et les prendre en compte. Il y a aussi la question des neurosciences, qui nous montrent que nous sommes dans une société de sur-sollicitation et – nous le voyons sur les enfants – cette sur-sollicitation diminue la

concentration ou la créativité. Il faut mesurer ces impacts sociétaux.

Il y a une deuxième question qui me tient particulièrement à cœur – et je pense que Pierre de SAINTIGNON est parfaitement au courant – c'est l'impact sur la santé de ces technologies. Une part de ces technologies sont portées par les ondes, ce qui contribue à la croissance du brouillard électromagnétique dont nous ne pouvons mesurer totalement les effets. En effet, c'est une situation tout à fait inédite, puisqu'elle est née il y a un peu moins de vingt ans. Des études internationales d'incidence sont en cours, dont la fameuse étude Infonie, qui a mis près de trois ans à être publiée tellement la controverse était forte, à la fois entre scientifiques eux-mêmes et entre scientifiques et lobbies ou acteurs économiques. Cette étude aboutit à des conclusions contradictoires, à la fois qu'il n'existe pas de lien avéré – c'est une formule que nous entendons souvent – mais aussi qui montre que certains cancers ont une causalité, une corrélation avérée, notamment le cancer du gliome, par rapport à cette pollution électromagnétique, de plus de 40 % pour le gliome. Aujourd'hui, les plus sensibles à ces questions en termes d'impact de santé sont les enfants. Les études d'ailleurs se poursuivent à l'échelle nationale et internationale, notamment l'étude Mobi-Kids.

Je ne suis pas encore inquiète, mais je suis très vigilante quand on nous annonce que nous allons utiliser les temps de transports comme des temps favorables pour toutes ces technologies. C'est vrai que nous pouvons en faire des temps utiles pour la connaissance ou les services. En même temps, nous savons que les cibles en mouvement sont les plus impactées par les pollutions électromagnétiques. Je pense qu'il faut faire très attention quand nous parlons de cela pour les trains, le TER, etc. Je pense vraiment que nous nous honorerions, si nous voulons vraiment faire un pôle d'excellence – et je pense que c'est intéressant pour notre région Nord – Pas-de-Calais –, un facteur de développement, en intégrant la question des impacts sociétaux et la question des impacts de santé. Et nous pouvons mettre en application le principe de précaution en complétant ce pôle d'excellence avec ces recherches, parce que le principe de précaution n'est pas un principe d'immobilisme ou de rejet du progrès.

Par ailleurs, cela ne remet pas en cause, dans ce pôle d'excellence – si nous prêtons attention à ces éléments-là et si nous intégrons ces impacts sociétaux et de santé – tout le travail qui peut être fait, notamment sur les contenus. Il y a vraiment des secteurs de recherche et de développement qui sont importants et intéressants, des applications qui ont trait à l'éducation et à la culture. Enfin, je pense que nous pouvons aussi faire attention, y compris les collectivités territoriales, sur les investissements au

niveau des technologies filaires, à chaque fois qu'elles sont possibles, comme alternatives à des technologies Wi-fi, notamment lorsque nous sommes dans des lieux de présence des enfants.

En conclusion, je voudrais aussi, en même temps, relativiser, si nous prenons l'ensemble des secteurs de développement pour cette région. Aujourd'hui, les salariés dans ce secteur d'activité sont un peu plus de 31 000. Pour la filière bois, ce sont 25 000 salariés, et nous espérons, dans les dix ans, pouvoir multiplier ce nombre par deux. Il faut donc faire attention, d'un point de vue politique, à ne pas croire que ces champs-là sont les champs absolus et futurs, et également à ne pas axer le développement de ce pôle d'excellence uniquement sur la consommation commerciale, parce qu'il y a de nombreuses autres applications extrêmement utiles dans les politiques publiques, dont plusieurs exemples ont d'ailleurs été cités.

Je rejoindrai aussi ce que disait M. PERRAULT sur le fossé qui peut se creuser entre les connectiques people et tous les autres. Dans ce cas, c'est notre responsabilité – Pierre en a parlé, des actions peuvent être menées – de mener les actions qui feront que ce fossé ne se creuse pas. Il n'y a pas uniquement la fracture numérique, il y a aussi la question du pouvoir d'achat, ceux qui peuvent consommer et ceux qui ne peuvent pas consommer. Beaucoup de précautions sont à prendre, ce qui ne veut pas dire que cet Internet du futur ou ces développements pour l'économie régionale ne sont pas importants. J'ai en tout cas envie que ma région en soit, à condition qu'elle soit responsable elle-même dans sa façon de développer ce pôle d'excellence. Mesurons aussi la question des libertés publiques : quand nous serons tous constamment géolocalisés, comment maîtriserons-nous tout cela ? Nous voyons bien aujourd'hui les débordements dénoncés sur Facebook. Merci à Pierre de bien vouloir prendre en compte ces éléments dans le développement de ce pôle.

M. DE SAINTIGNON.- Je suis, comme toujours, à l'écoute de tout ce qui est dit par les membres de ce Schéma Régional, avec une très grande attention, à la fois parce que c'est un vrai sujet et parce que cela pose des quantités de questions. Mais dans l'esprit, d'ailleurs, qui est un esprit de progrès, cela s'adapte à un certain nombre de règles dans ce monde, y compris de problèmes fondamentaux jusque et y compris sociaux. Je pense que le numérique est probablement un des éléments de ré-égalisation des chances de ceux qui n'en ont pas, et le numérique éducatif et pédagogique, et tout ce qui est autour, de tous ceux qui ont décroché de l'école et qui ne peuvent plus supporter de voir un banc d'école ou un professeur. C'est un élément avec lequel on réacquiert à la fois

les quatre opérations, la lecture et l'écriture, et on accède à nouveau à la culture à partir d'un dialogue interactif. C'est une question aussi tout à fait fondamentale pour l'avenir de la société.

Nous sommes donc dans l'équilibre permanent entre la nécessité de garder au cœur de l'économie les éléments de la compétitivité et du progrès. Les technologies s'impactent lourdement – nous l'avons dit tout à l'heure – y compris sur les métiers du bâtiment, et impactent lourdement l'avenir économique de notre pays ou sa propre compétitivité, et *a fortiori* celle de nos entreprises, dans la région. Nous avons ce souci permanent. Nous ne pouvons pas démentir tout cela au cœur du SRDE. C'était le début de la conférence d'aujourd'hui, où nous parlons de la place de l'homme au cœur de tous les processus économiques. Cela fait partie de cette intervention. Nous parlons de la santé au travail et de ce qui est de nature à protéger les salariés d'un certain nombre de difficultés ou de désordres, dont certains se font l'écho de l'actualité et qui est une question importante. Et, en même temps, nous parlons du développement économique, du progrès, de la compétitivité et, sur ces questions, de sujets qui sont complètement déterminants pour des pans entiers de notre économie et de notre industrie, jusque et y compris à ceux qui sont les plus ou les mieux producteurs locaux, et qui intègrent ou devront intégrer un certain nombre de ces questions.

Donc, oui sur le fond, oui sur le débat, oui pour l'inscrire, oui pour l'avoir en préoccupation. Cela fait partie de notre fil rouge, mais, en même temps, inscrit dans une stratégie qui est évidemment incontournable et sur laquelle nous devons agir, me semble-t-il. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame.

Mme DELEURY.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Laurence DELEURY, CFE-CGC. Je souhaiterais revenir, dans le point de vue exprimé par Mme CAU, sur l'analyse des causes sociétales de ce dossier. Je souhaiterais faire la modeste contribution de suggérer que, dans le rapport que vous nous avez remis, vous dites que vous souhaitez rapprocher, dans des projets, les utilisateurs, et vous citez les entreprises et collectivités. Vous citez également les hommes et les femmes dans certaines de leurs activités, le monde associatif, en tant que citoyens, en tant que consommateurs. Je pense qu'il serait aussi bon de les citer dans leur activité principale qui est celle d'être des salariés.

Je voudrais aussi revenir sur ce que disait tout à l'heure mon collègue Philippe PERRAULT sur l'impérative nécessité d'accompagner les salariés dans ces changements sociétaux. À l'échelle des salariés, nous pouvons estimer que ces outils sont capables du pire comme du meilleur. En ce qui

concerne les dérives potentielles, vous avez cité tout à l'heure, Monsieur le Président, le problème de la santé au travail, qui est un des problèmes majeurs, aussi analysé par la CFE-CGC. Ces outils ont aussi des conséquences importantes, non seulement sur l'adaptabilité des salariés, mais aussi sur la hiérarchie dans les emplois, dans les entreprises, sur une certaine mise en concurrence des salariés, à l'intérieur quelquefois des mêmes entreprises, puisque les canaux de distribution, maintenant, dans les entreprises de services, sont multicanaux et donc différents.

Les répercussions sur les équilibres psychosociaux que vous citiez tout à l'heure semblent extrêmement importantes. Nous parlons beaucoup, actuellement, de la pénibilité physique dans le cadre d'une problématique d'actualité. Nous pouvons aussi parler, dans le cadre des dérives, de pénibilité psychique. Il semble qu'il serait intéressant d'y être particulièrement vigilants.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup de votre contribution. **M. STUSSI.**

M. STUSSI.- Je voudrais insister sur l'importance de l'implication des pôles de compétitivité PICOM et I-TRANS dans ce futur pôle ubiquitaire. Je rappelle que PICOM a développé ce concept de commerce ubiquitaire. Il est vrai que c'est l'entrée commerciale, depuis un certain temps, sur des projets comme les passages en caisses sans contact, les projets de ville ubiquitaire, donc d'achat à distance, sur l'optimisation de la logistique aussi. Je crois que le pôle I-TRANS s'est également intéressé, maintenant, à ces questions, en liaison avec les ports, que ce soient les ports de Lille ou les ports de Dunkerque.

Je crois qu'il est vraiment important que les compétences qui ont été développées au sein de ces deux pôles de compétitivité puissent être mises dans la corbeille et que, au fond, si j'essaye de traduire une répartition des rôles – vous me corrigerez si je me trompe – les pôles de compétitivité sont là pour apporter de la recherche et développement, des projets collaboratifs, selon les mécaniques que nous connaissons au travers des financements du FMI¹⁷ et autres. Ce projet de pôle ubiquitaire est plutôt le cluster en aval, si je puis dire en termes industriels, des SS2I¹⁸. Il est susceptible de participer aux projets de recherche et développement mais il développera également un certain nombre de produits.

¹⁷ FMI : Fonds Monétaire International

¹⁸ SS2I : Société de Services en Ingénierie Informatique

M. DE SAINTIGNON.- Exactement, je pense que vous donnez la bonne définition sur un sujet qui est complètement majeur et qui s'inscrit bien dans cette définition. Je crois, et je le répète, comme tous les pôles d'excellence naturellement, mais c'est vrai du pôle du BTP que nous avons vu juste avant, que ceux qui ont la responsabilité de porter un pôle d'excellence acceptent, au moment où ils le créent et où ils en portent la responsabilité, de porter ce pôle d'excellence pour l'ensemble de la région Nord – Pas-de-Calais. Ce n'est pas un pôle d'excellence territorialisé à un endroit, c'est un pôle d'excellence qui agit, en rassemblant l'ensemble des mouvements et des forces dans ce domaine du Nord – Pas-de-Calais. Il prend ainsi une mission d'intérêt régional au niveau du pôle d'excellence, qui se situe, pour les treize, dans les différents coins de la région, avec cette volonté d'être la région sur ce sujet qui fédère l'ensemble des énergies de notre région et apporte des réponses collectives. C'est la raison pour laquelle la mise en place des gouvernances, leur organisation et leur définition est très importante, puisque, derrière, le pôle d'excellence doit travailler sur ces sujets-là. C'est aussi la raison pour laquelle, à son départ, mais pas qu'aujourd'hui, dans les premiers pas du pôle d'excellence, il faut que nous rappelions ce que sont les enjeux du pôle, y compris les sujets qui ont été évoqués tout à l'heure sur les problèmes de santé et les enseignements que nous pouvons en tirer.

Nous sommes arrivés au bout de cet exercice pour le pôle d'excellence. Nous n'avons pas tout à fait fini. Oui, Madame.

INTERVENANTE.- Excusez-moi, Monsieur le Président. Il me semble qu'un volet a été oublié, dans ce pôle, qui est celui de l'implantation des data centers. En effet, pour accueillir toutes ces nouvelles technologies, il va falloir accueillir d'énormes serveurs qu'on appelle des data centers. Il faut savoir qu'une étude nationale a été menée sur le sujet. Nous avons deux territoires, dans la région, qui se sont positionnées sur l'accueil de data centers : ce sont OSARTIS¹⁹ et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Pour accueillir un data center, il faut trois conditions : la fibre optique, beaucoup d'électricité et des systèmes de refroidissement. Je pense que cela crée des emplois, des emplois de très haute technologique évidemment, mais il faut certaines conditions pour les accueillir.

C'est essentiellement stratégique pour la région, parce que nous sommes dans une région plus tempérée, et si nous ne faisons rien, les data center vont partir dans des pays scandinaves. Nous avons

¹⁹ OSARTIS : Communauté de communes situé dans l'arrondissement d'Arras

donc une carte à jouer. Je pense qu'à OSARTIS, nous essayons d'y penser et nous sommes en train d'étudier la question pour accueillir un data center, dont nous récupérerions la chaleur pour chauffer notre future piscine.

Je parle sous le contrôle de M. GEORGET, notre Président. Je pense qu'il faut aussi une volonté politique pour accueillir ces data centers, mais c'est essentiellement fondamental pour notre région. Je vous demande d'ajouter un petit espace dans votre pôle pour parler de ces problèmes de data centers.

M. DE SAINTIGNON.- Je suis tout à fait d'accord pour l'acter dans les débats qui sont là. M. STUSSI résumait bien les choses en situant le pôle dans l'aval de la recherche, pour simplifier les choses, et le data center fait partie de la stratégie générale qui est comprise dans ce pôle. Ensuite, vous le disiez tout à fait, il y a les volontés politiques. Vous faites allusion, par exemple, à l'accord que nous pourrions passer avec la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la fibre optique et toute une série de sujets de cette nature. Bien sûr, cela fait partie du débat que nous aurons ensuite. Après, les collectivités gardent leur rôle. Il est clair que le pôle d'excellence inclut l'ensemble de ces problématiques, mais le débat permet de le souligner. Je rappelle que ce débat est sous sténotypie et que, comme d'habitude, ce que vous avez dit – qui n'était qu'intelligent, donc c'est parfait – est cet après-midi sur le net de la région. Chacun s'engage donc sur sa propre parole et cela fait partie de nos règles du jeu depuis toujours. Cela fait donc partie du débat, mais soyez rassurée.

Nous en avons fini. Nous allons aussi regarder le pôle cet après-midi en commission économique et, si la délibération est validée, elle partira dans les instances pour être délibérée par la commission permanente le 28. Nous avons quelques minutes encore pour faire une conclusion rapide à plusieurs voix. Je donne la parole en particulier à ceux qui n'ont pas parlé. Je passe la parole en premier à M. DUPLAT, qui représente la chambre des métiers. Monsieur DUPLAT, vous avez la parole.

INTERVENANT.- S'il vous plaît, Monsieur le Président. Je vais être beaucoup plus terre à terre et vous parler des PME – PMI dont je fais partie.

M. DE SAINTIGNON.- Pouvez-vous vous présenter ?

INTERVENANT.- Je suis conseiller régional. L'année dernière, la France a perdu 60 000 PME – PMI, qui ont déposé le bilan. Je pense que nous allons en faire 80 000 cette année, étant donné les dégâts que nous occasionne Bruxelles. Je suis dans la volaille et nous sommes en train de détruire la

volaille en Bretagne. Nous vendons les abattoirs. Je travaille avec des abattoirs qui faisaient 50 000 dindes par semaine, ce qui représente 750 tonnes. Et pour s'en sortir, il faut vendre entre 3,80 € et 4,20 € Les Polonais arrivent à 2,80 € Pourquoi arrivent-ils à 2,80 ? Parce que le chauffeur gagne 400 € et qu'ils viennent avec deux chauffeurs. Ils roulent trois heures, débarquent 20 tonnes à Rungis et repartent. Un chauffeur international, chez nous, c'est 2 000 à 2 500 € C'est fini. Quand je parle des Polonais, ce sont aussi des Tchèques, des Roumains, etc. C'est l'invasion. Il n'y aura donc plus de volailles françaises. Il y a même mieux : Doux, qui était le plus gros fabricant de volailles, a fermé trois usines en Bretagne et a monté une super affaire au Brésil. Il ne devait pas. Bruxelles avait interdit d'exporter en France, mais nous avons maintenant permis l'exportation de poulets congelés et il a reçu un chèque de Bruxelles de 62 M€

L'arrêt des assurances (*inaudible**) a également fait beaucoup de mal à la profession. Avec la crise, d'un seul coup, tous les petits qui étaient assurés à 16 000 € ont été supprimés. J'en ai vu 25 dans la même semaine. Ils ont conservé, évidemment, les 200 000 € et les 250 000 €

Il y a aussi une chose dont je voulais vous parler, concernant le million de chômeurs que nous avons eus l'année dernière.

M. DE SAINTIGNON.- Pouvons-nous rester sur l'ordre du jour ?

INTERVENANT.- C'est quand même à cause des délocalisations. Il faudrait peut-être dire à nos politiques que, lorsqu'une société qui a de très bons bilans délocalise dans les pays de l'Est et que le produit revient, il faudrait mettre une taxe frontière. Il faut remettre une taxe frontière, parce que nous aurons beau faire des choses, essayer de vendre, de nous développer, nous ne sommes plus compétitifs.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Monsieur DUPLAT, au titre des artisans.

M. DUPLAT.- Merci, Monsieur le Président. Je vous présente tout d'abord les excuses du Président GRISET, qui est retenu. C'est toujours avec un grand intérêt que nous suivons les travaux du SRDE. Vous le savez, nous sommes à vos côtés très actifs pour développer l'économie de notre région, notamment au travers du secteur économique que nous représentons, c'est-à-dire l'artisanat. Au travers du PRDE, nous développons et contribuons à l'augmentation du nombre d'entreprises artisanales. Nous ne reviendrons pas, bien sûr, sur les auto-entrepreneurs.

Nous éprouvons toujours une difficulté à traiter de la problématique de la sensibilisation à la

transmission des entreprises. C'est une préoccupation majeure des entreprises de notre secteur, très difficile à appréhender, renforcée aujourd'hui du fait de la crise. Nos Chambres de Métier et de l'Artisanat sont prêtes à s'investir aux côtés de l'ensemble des secteurs économiques et partenaires locaux. Nous nous associons à la dynamique du PRDECS²⁰. Nous nous mobiliserons sur l'effort indispensable à l'international.

Enfin, nous saluons le pôle BTP. Vous savez que, dans l'artisanat, le secteur du bâtiment est important. Aussi, aux côtés des organisations professionnelles du bâtiment, nous apporterons tout notre concours au développement de ce pôle pour le bénéfice de nos petites entreprises artisanales. Concernant la gouvernance du SRDE, sachez, Président, que nous serons à vos côtés à chaque fois que vous nous penserez utiles à la bonne marche de ce schéma.

M. DE SAINTIGNON.- Merci, Monsieur le Président. Maître ROUSSEL.

Me ROUSSEL.- Merci. Mon propos sera à la fois pessimiste, pour commencer, et optimiste, j'espère, pour finir. Pessimiste d'abord sur un plan macro-économique, si vous me le permettez, pour dire que mon sentiment est que nous entrons dans la crise. Tout à l'heure, j'ai entendu des gens dire que nous allions peut-être en sortir. Je pense que nous y entrons. La titrisation des créances douteuses, particulièrement immobilières, est en train de surgir et va refaire des dégâts dans les bilans de nos banques. Cela va exploser à nouveau, très probablement. Ensuite, nous pouvons nous attendre à un retour de la crise, plutôt économique, qui touchera nos entreprises, et derrière les salariés : crise des finances des États, crise de l'Euro, crise de l'Europe, donc « joie et bonne humeur ».

Cependant, pour exister, nous devons également penser au développement, et c'est ce que nous faisons dans ce magnifique Schéma Régional. La région doit, pour exister, en revanche – je ne l'évoquerais pas sans faire de provocation, donc j'éviterai –, se doter demain d'une identité plus lisible qu'elle n'est aujourd'hui pour être dotée d'une visibilité, je le répète.

Enfin, pour le côté optimiste, votre mandat précédent du SRDE a permis de creuser le terrain et d'installer des fondations solides par l'implantation et la coopération avec les territoires. Il faut à présent construire sur ces belles fondations, sur des grands projets qui soient, si possible, effectivement, fédérateurs, et qui ouvrent à la fois les débats et l'action. Le mandat précédent, peut-être, manquait un

²⁰ PRDECS: Programme Régional de Dynamisation des Entreprises du Commerce et des Services

peu d'accès aux débats, mais ne manquait pas d'actions. Je pense que, demain, si nous voulons arriver à quelque chose de convivial, il faut les deux. Tout cela passera évidemment par des actions sur le développement de nos entreprises, de l'emploi derrière par l'innovation – nous l'avons évoqué suffisamment – et, enfin, le lien entre, non plus les chercheurs, mais les trouveurs, et nos entreprises. Merci.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup Maître ROUSSEL. Je donne la parole à un petit nouveau, Dominique MIRADA.

M. MIRADA.- Merci, Monsieur le Président, tout d'abord pour votre accueil extrêmement chaleureux. Ensuite, comme vous le savez, c'est avec un immense plaisir que je suis ici, de nouveau, dans cette région que j'apprécie beaucoup, car j'aime ses habitants, ses entrepreneurs, ses élus et ses représentants de la fonction publique, qu'elle soit territoriale ou d'État. Je vais conserver l'optimisme – car je suis un optimiste indéfectible – et je vais d'abord apporter quelques éléments de celui qui peut porter un regard de celui qui revient, quelques années plus tard, et qui observe un magnifique chemin parcouru, qui observe un immense progrès. Et d'ailleurs, c'est la réponse que j'avais apportée au Président GUILLON lorsque, quelques jours après mon arrivée, il m'avait accueilli en me posant la question suivante : qu'avez-vous noté comme évolution ? Et bien, je note comme évolution un changement de jeu, une capacité à jouer collectivement, ne serait-ce qu'à se réunir, à travailler ensemble et à s'écouter. Je dois vous dire que je sais qu'il y a encore quelques années, une séance de ce type n'était pas imaginable. J'ai, comme vous le savez, Monsieur le Président, travaillé avec vous pour élaborer le PRCTE. Nous l'avons fait un peu dans la douleur, alors que je vois aujourd'hui le SRDE, qui est bien plus ambitieux encore que le PRCTE, et qui se fait par un travail de concert entre des parties prenantes, les unes publiques, les autres privées.

Vous connaissez mon attachement pour le développement des partenariats publics et privés. Nous avons fabriqué ensemble des outils qui, je pense, continuent à être au service du développement de cette région. Je voudrais évoquer VALUTECH. Quand j'entendais les propos du président du PRES, je pense que nous avons bien fait de commencer à travailler ce type de plateforme, qui associe entreprises, chercheurs, universités, parties prenantes publiques et parties prenantes privées. Je pense que nous avons eu raison de faire INOVAM, avec le président GUILLON et avec vous-même, lorsqu'il s'agit de contribuer à l'amorçage des entreprises innovantes sur le plan technologique dans notre

région. Nous avons encore de nombreux efforts à faire pour s'inscrire, justement, dans ce schéma régional de l'innovation, qui va nous offrir un cadre qui permettra à l'ensemble des parties prenantes de travailler et de converger.

Vous connaissez également mon attachement aux partenariats publics et privés à travers un outil comme BATIXIA, qui, je le pense, contribue aussi à redévelopper l'attractivité dans les territoires de la politique de la Ville. Je dirai donc : quel progrès, quel chemin parcouru ! Mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire ensemble, nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Je retiendrai une seule comparaison, pour rebondir sur les propos de Maître ROUSSEL. Effectivement, je partage son sentiment qu'il nous faut accroître la lisibilité de notre territoire et son identité. Je viens de Bretagne, et la Bretagne a, à cet égard, un énorme atout : elle a une identité culturelle ; elle a une identité géographique ; elle a une identité presque linguistique dans certaines parties de son territoire. C'est un grand facteur de cohésion qui fait que cette capacité – parce que les acteurs publics et privés travaillent de concert – est extrêmement développée et permet néanmoins à cette situation insulaire d'exister sur la carte de l'Europe. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup. Bertrand PERICAUD, qui, je le disais tout à l'heure, est le nouveau président de la commission économie, technologie, enseignement supérieur et recherche.

M. PERICAUD.- Effectivement, je suis un nouvel élu au sein de cette assemblée régionale. Je découvre le chemin parcouru depuis la mise en place du SRDE en 2005 et c'est un sacré bout de chemin. Le SRDE m'apparaît comme un outil effectivement très intéressant, puisqu'il permet de fédérer toutes les énergies citoyennes, institutionnelles, afin de créer une véritable politique économique régionale. Je pense pouvoir dire qu'il existe un large consensus politique sur le contenu du SRDE. Quant à son contenu, naturellement, il doit rester un champ ouvert de débat, de dialogue, de discussions, et ce dans la perspective d'être toujours plus réactifs aux problématiques posées, pour lesquelles nous devons en permanence surréagir en innovant socialement et économiquement.

Nous devons être à la fois ambitieux pour notre région, combattifs – je sais que Pierre de SAINTIGNON l'est particulièrement – mais aussi modestes. Nous sommes loin du top 5 des régions françaises. Nous ne maîtrisons ni le contexte marqué par un approfondissement de la crise du système capitaliste, ni les orientations économiques nationales ou européennes, sans parler des logiques de la mondialisation. Néanmoins, restons optimistes, et l'objectif que nous devons atteindre

collectivement doit se situer dans l'exigence de faire reculer un certain sentiment de fatalité qui marque cette région, et de placer la décision démocratique au poste de commande de l'économie. Je partage, à ce propos, avec Pierre de SAINTIGNON, cette idée de structurer une gouvernance opérationnelle pour l'animation du SRDE, tout en sachant que la conférence permanente restera l'organe final décisionnel. Je pense que nous devons réfléchir, d'ailleurs, à intégrer à cette gouvernance des économistes, des syndicalistes, qui sont aussi une des richesses de notre région.

Par ailleurs, avec la stratégie régionale à l'innovation, nous entrons dans la phase 2 de notre SRDE par la création d'un comité stratégique régional de l'innovation, qui sera co-piloté par notre institution et par l'État. C'est dans cette instance que les grandes questions économiques régionales seront traitées et, dans ce cadre, il me semble nécessaire que les équilibres politiques puissent y être représentés.

Pour conclure mon propos, parce que nous avons tous faim à cette heure avancée, je pense que notre région doit porter l'ambition d'un véritable renouveau des filières industrielles et des services, avec des politiques d'investissements répondant à des critères rigoureux, d'économie en ressources naturelles, en moyens matériels et en capital financier, critères rigoureux pour pouvoir consacrer davantage de moyens au développement de l'emploi, de la formation aux innovations industrielles, etc. Enfin, pour terminer véritablement, face à l'accélération de la désindustrialisation de notre région, je soutiens l'idée évoquée à plusieurs reprises par Pierre de SAINTIGNON d'organiser avec tous les partenaires du monde économique et social, des états généraux de l'industrie, pas seulement pour faire un bilan de la situation, mais aussi pour avancer sur des pistes qui puissent nous aider – états généraux de l'industrie que je souhaite plus efficaces que les assises de l'industrie organisées par l'État et qui, de mon point de vue, ne semblent pas nous permettre de sortir très rapidement de la situation dans laquelle nous sommes. Merci.

M. DE SAINTIGNON.- Merci. Un dernier mot de notre partenaire naturel, Frédéric MOTTE, Président du CESR.

M. MOTTE.- Merci. Il n'est pas facile de conclure tout cela. En tout cas, nous pouvons tous nous féliciter du redémarrage de la machine SRDE, d'autant plus que nous avons un certain nombre d'indicateurs, malheureusement, dans notre région, qu'ils soient économiques ou sociaux, qui virent plutôt au rouge. Nous pouvons nous féliciter, d'autant plus que la crise frappe certains secteurs très

duement, crise qui, comme nous l'évoquions, n'est peut-être pas encore finie. Il est d'autant plus indispensable de se féliciter que les mutations d'un territoire, des entreprises et des hommes, prennent du temps et, pour reprendre un adage, plus un arbre est long à pousser, plus il est urgent de le planter. D'où la nécessité de se mettre tous autour de la table. Nous ouvrons aujourd'hui un deuxième volume du SRDE et nous avons envie, bien évidemment, tous ensemble de le lire, de l'écrire, afin que nous puissions justement montrer une motivation, avoir un beau projet pour notre région, mais surtout aussi afin que ce projet ait un sens. Je crois que c'est tout un esprit que nous devons donner, tous ensemble.

M. DE SAINTIGNON.- Merci beaucoup. Merci pour la présence de chacun et pour vos interventions. J'avais un job aujourd'hui, c'était de vous faire passer le temps le plus agréablement possible, entre le petit-déjeuner et le déjeuner, et on me dit que le déjeuner est servi.

La séance est levée à 12 heures 38.